

L'ami de Rezé

Mai 2007 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 2 €

Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec	P 1
Le Castel de la Tour – Jean Seutein	P 2 à 9
Il y a 100 ans à Rezé – Michel Kervarec	P 10 à 12
Le Jaunais et les Mongin – Michel Kervarec	P 13 à 18
Les bargers de Trentemoult et la pêche aux harengs sur les côtes guérandaises – Vincent Bugeaud	P 19 à 27
Des exilés Acadiens à Rezé-les-Nantes entre 1776 et 1785 – Gérard-Marc Braud	P 28 à 33
Assemblée Générale de l'association	P 34 à 36

L'éditorial

Le mot du Président

Un des vœux de notre association, réitéré chaque année en assemblée générale, est de publier trois bulletins par an. Ce n'est pas toujours simple, mais voilà qui est fait pour 2007, avec ce numéro 51. Peut-être parviendrons-nous à sortir un quatrième titre, ce qui serait bon pour l'avenir.

Nous annonçons la parution - probablement en octobre - de l'ouvrage que notre ami Yann Vince a consacré aux 700 et quelques noms de rues et autres voies de Rezé, avec leur histoire. Ceci est maintenant une certitude, la maison Coiffard assurant l'édition. Voilà, en perspective, de quoi exciter l'intérêt de nos lecteurs et amis. La dénomination des rues n'est pas neutre et sans doute nous aurons des surprises.

Dans ce numéro, le lecteur trouvera à s'informer sur les moulins du bourg et le Castel de la Tour que l'occupant allemand fit sauter à la fin de la guerre avant de s'enfuir. Jean Seutein nous raconte cela.

On trouvera aussi des informations complémentaires à un article déjà paru sur la famille Mongin et la maison du Jaunais ainsi que sur Rezé il y a cent ans, vu par la presse.

Vincent Bugeaud, doctorant en histoire à l'université de Nantes, nous a autorisé, avec grande gentillesse, à reproduire un article relatif aux pêcheurs de Trentemoult, rédigé par lui pour les

Cahiers du Pays de Guérande. C'est là un apport précieux et nous l'en remercions vivement.

De même nous reproduisons un article écrit par Gérard-Marc Braud relatif à la présence des Acadiens à Rezé, ce dont nous ne connaissions à peu près rien jusqu'ici. Cet article est paru dans "La Lettre", revue de l'association Bretagne-Acadie-Louisiane.

Les contributions extérieures sont pour nous d'un intérêt exceptionnel et les personnes qui auraient vent d'articles parus dans d'autres publications et relatifs à Rezé sont vivement invitées à nous les signaler afin que nous puissions, à notre tour, en faire profiter nos amis.

A la fin de ce numéro, nous reproduisons le bilan d'activités présenté à l'Assemblée Générale de l'association tenue le 13 avril 2007. Nous avons à cette date 132 adhérents à jour de leurs cotisations. 34 personnes assistaient à l'assemblée et 32 nous avaient fourni des pouvoirs.

Notre association se porte bien mais les personnes actives prennent de l'âge. Si des plus jeunes voulaient se joindre à nous, ils seraient vraiment les bienvenus.

Le Président,
Michel Kervarec



LE CASTEL DE LA TOUR

Par Jean Seutein

CASTEL : du latin Castellum – château

A l'origine

Pour beaucoup de Rezéens, le Castel de la Tour n'est connu que par les anciennes cartes postales. Seuls, quelques anciens d'entre eux, se souviennent avec précision de son emplacement.

Les nouveaux le situent à l'emplacement de la Maison Radieuse (Le Corbusier) qui était une autre propriété, celle de la Bouvardière.

Les deux propriétés étaient voisines et le muret qui les séparait existe toujours. Aujourd'hui, seule l'entrée de la Maison Radieuse occupe une partie de l'ancienne propriété du Castel.

Celle-ci était située le long du chemin qui descendait du château des comtes de Monti de Rezé vers le bourg, l'actuelle rue Théodore Brosseaud, entre la voie ferrée et le rond-point Gabriel Chéreau.

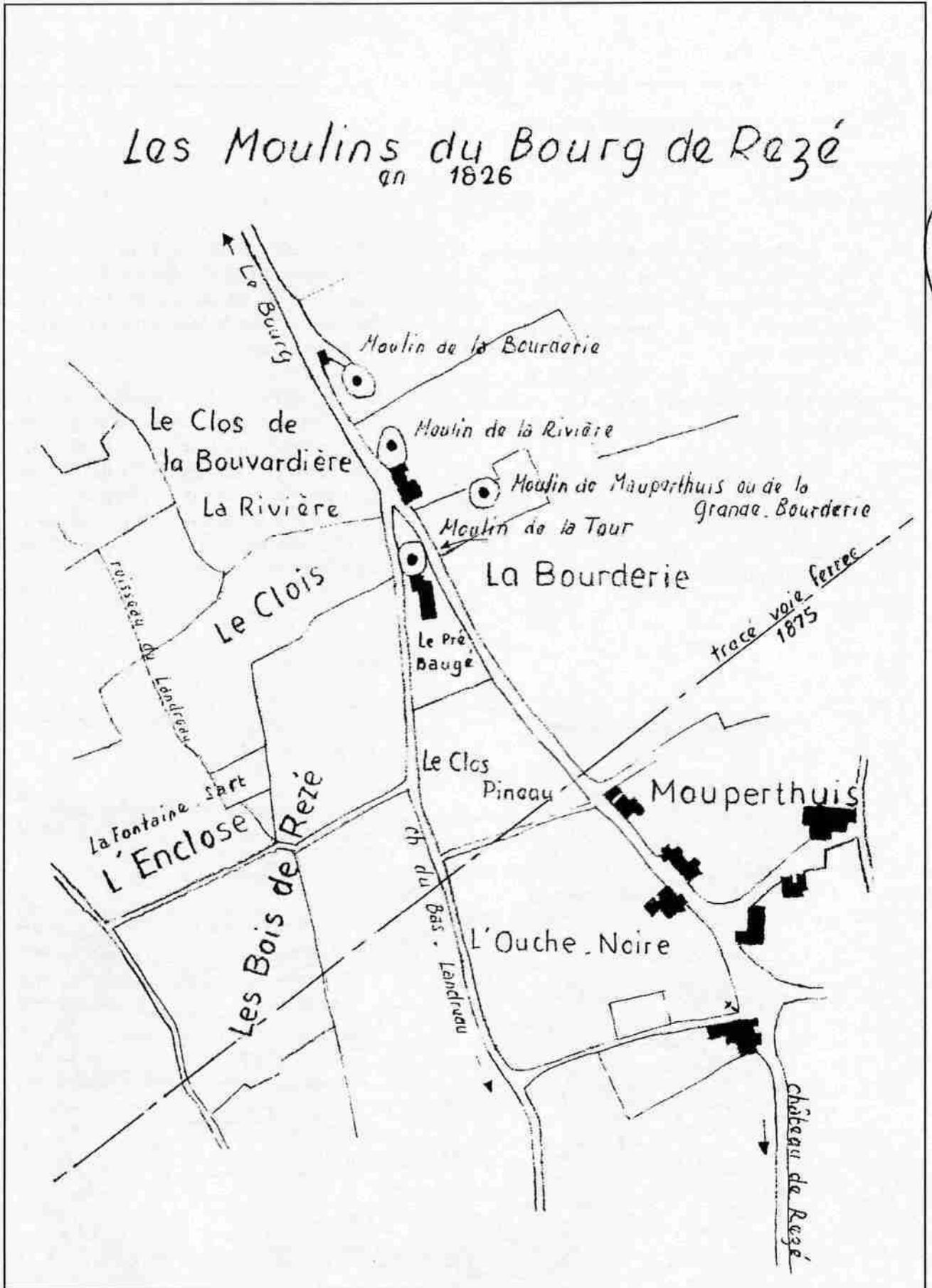
Quatre moulins (les moulins du bourg), bordaient ce chemin. Le premier de ceux-ci, à gauche sur le plan de 1826, le moulin de la Tour, était bâti au lieu-dit "la Rivière" entouré des vignes et jardins du clos Pineau.

Le moulin à farine cessa de tourner en l'an IV (1796). Son meunier, Joseph Tillaud habitait la petite maison voisine.



Plan cadastral de Rezé 1826

Les Moulins du Bourg de Rezé en 1826

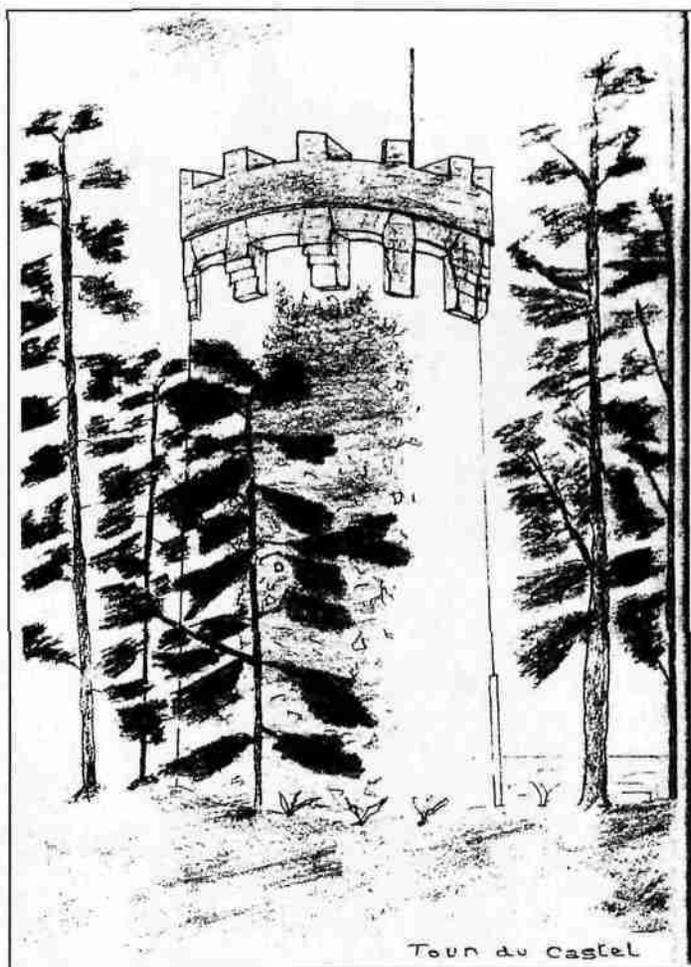


VILLE DE
REZÉ

En 1822, Achille Grignon-Dumoulin, négociant à Nantes, 9 rue Voltaire, acheta à Monsieur Soite, (rentier au couvent des Couëts), le moulin à vent et le jardin (section B plan 2860). Il agrandit la maison du meunier pour loger le jardinier, et fit planter des arbres. Il acquit aussi, de l'autre côté du grand chemin, le moulin de Mauperthuis (dit aussi de la Grande Bourderie) ainsi que le moulin de la Rivière. Il reconvertit ces constructions pour opérer la *"mouture des drogues dont il fit commerce à Nantes"* (ainsi que le spécifie un document). De fait, il était droguiste en gros et en détail

En 1851, le moulin de Mauperthuis fut rasé, peut-être parce qu'inutile.

Au décès d'Achille Grignon-Dumoulin, en 1864, les moulins de la Tour et de la Rivière fonctionnaient toujours pour les besoins de la droguerie. L'épouse assura la succession, Georges, le fils, n'ayant que 19 ans.



Dessin Jean Seutein mai 2007

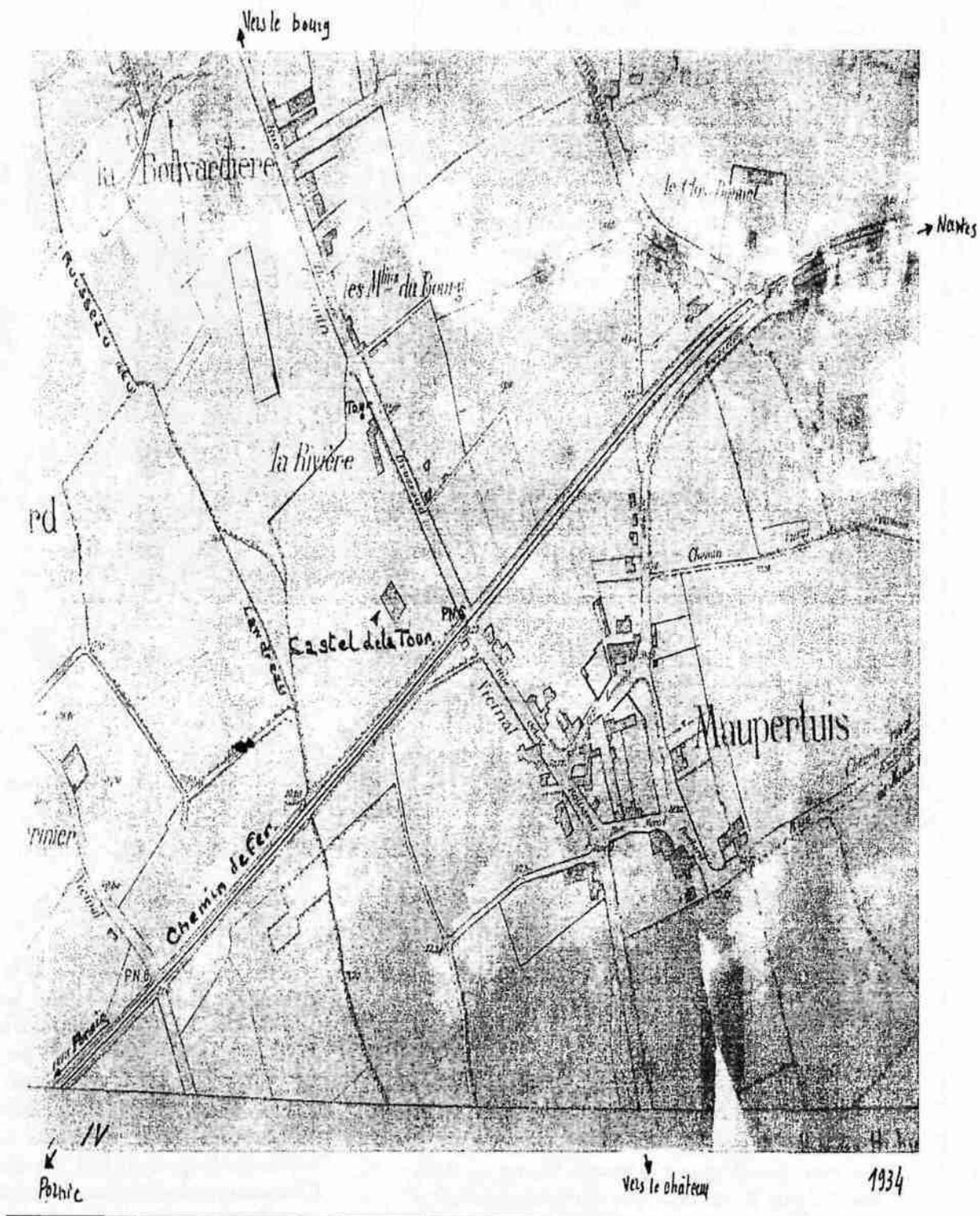
L'arrivée du chemin de fer

On parlait alors beaucoup d'une ligne de chemin de fer qui irait de Nantes à Pornic et une société civile de subvention fût créée le 6 mars 1866, sous la présidence de Gustave Leclerc, marquis de Juigné, conseiller général, maire de Saint-Hilaire-de-Chaléons.

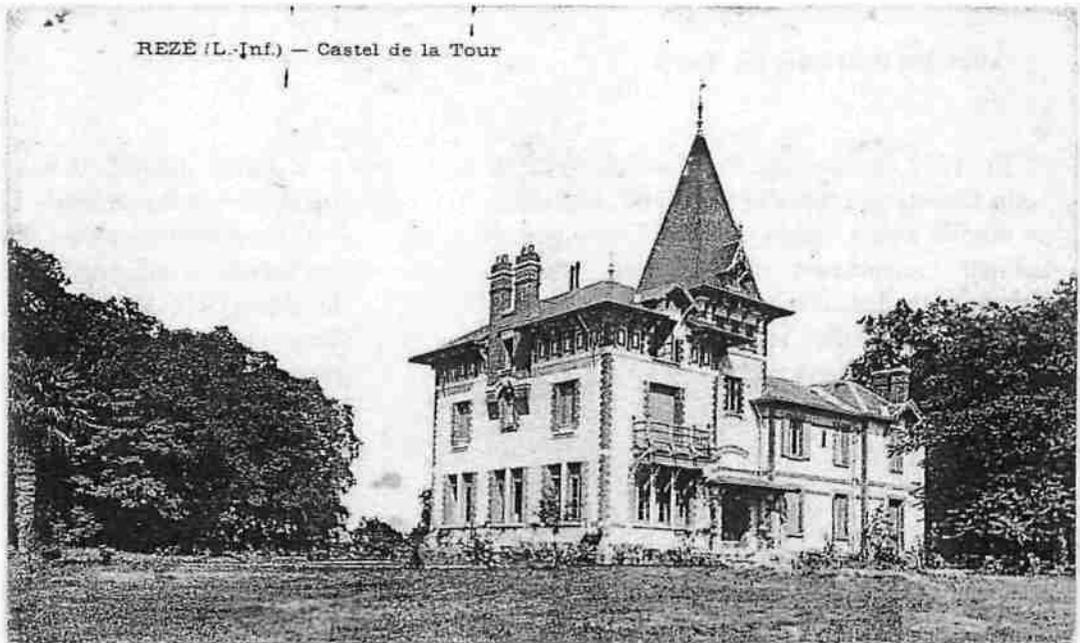
Un avant-projet avait été élaboré en 1865. La voie devait passer à travers les terres dites les Bois de Rezé, dont une partie appartenait à la famille Grignon-Dumoulin. Celle-ci y vit grand intérêt, les habitants du bourg et de tout le secteur prônant la construction d'une gare en ces lieux.

C'est dans ce contexte que la famille acheta le Clos-Pineau, laquelle terre jouxtait la future voie ferrée et le grand chemin à la fois.

Pour diverses raisons, le projet définitif ne fut agréé que des années plus tard. La ligne Pont-Rousseau-Pornic fut inaugurée le 11 septembre 1875. Le choix du bourg pour implanter la gare n'avait pas été retenu, Pont-Rousseau présentant beaucoup plus d'atouts. De plus, Ludovic Champenois, gros négociant du lieu, était un des 18 actionnaires de la Compagnie des Chemins de Fer Nantais, maîtresse du projet.



Le Castel de la Tour est dénommé "Bois de Rezé"



REZÉ (L.-Inf.) — Castel de la Tour

La construction du Castel

Le jeune Georges Grignon-Dumoulin (il n'avait que 30 ans en 1875) et sa mère se retrouvaient néanmoins en possession d'un domaine intéressant. Partant du moulin de la Tour, un chemin rural menait auparavant au village du Bas-Landreau. Le rail l'avait coupé et, dans sa partie nord, il ne servait plus à personne. Abandonné, il permit aux Grignon-Dumoulin de réunir leurs terres du Clos Pineau, du moulin de la Tour et des Bois de Rezé en un seul ensemble qui prit le dernier nom.

A l'emplacement de l'ancien Clos-Pineau, les propriétaires firent alors construire le Castel. L'un de leurs moulins, celui de la Rivière, avait

été frappé d'alignement et rasé en 1860. Le modernisme avait condamné celui de la Tour. Il fut transformé... en tour avec similis créneaux et mâchicoulis, selon le goût de l'époque. On créa un parc agrémenté d'arbres d'essences variées. Le ruisseau du Landreau, qui était sur la propriété, ainsi que la Fontaine-Sart furent aménagés, cette dernière en un grand bassin dans l'esprit des jardins anglais, avec mini-cascade.

En 1882, après le décès de sa mère, Georges Grignon-Dumoulin était devenu l'unique propriétaire des lieux. Conseiller municipal en 1888, il devint maire en 1890 et le resta jusqu'en 1896.

La famille conserva le domaine jusqu'en 1911.



1977 Châteaux de la Loire-Inférieure
REZÉ-lès-NANTES — Castel de la Tour
Le Parc, la Cascade

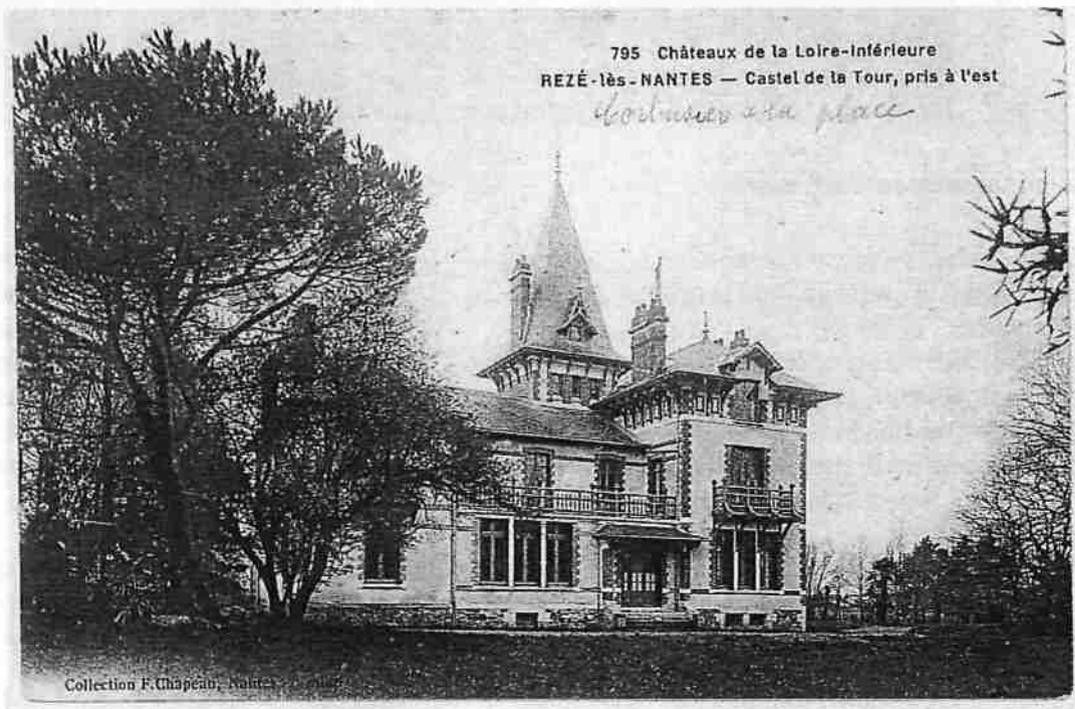
3^e milla

Avec les marquis de Narp

En 1911, le marquis François-Marie de Narp racheta la propriété. D'origine béarnaise, sa famille s'était établie à Saint Domingue. Il habitait auparavant le château de la Seignourette dans l'Aude, aux Villes-Savary

Nous trouvons le caveau familial au cimetière Saint Pierre de Rezé.

Y furent inhumés Aline de Bois- David, marquise de Roquefeuil- Cahuzac (1839-1912) ; Jean, marquis de Narp (1873-1942) ; son épouse, Emilie de Roquefeuil, marquise de Narp (1871-1941) ; Auguste, marquis de Narp (1908-1989) ; Anne de Boisfleury, marquise de Narp (1912-2004).



Des Travadel aux Larminat

En 1932, dans un acte de vente, le domaine du Castel de la Tour était dénommé "Bois de Rezé". Il comprenait : une maison, deux écuries, deux serres, une remise, des hangars, un château d'eau (qui était peut-être dans la tour de l'ancien moulin)...

Cette année là, le Castel fut vendu à Louis Travadel, exploitant forestier, résidant à Libreville, au Gabon.

Notes

Personnellement, je garde aussi le souvenir d'un homme sympathique que j'ai rencontré au cours d'une réception qu'il avait donné avant son départ du Castel et l'arrivée des Allemands en juin 1940. C'était un homme simple qui ne dédaignait pas de venir jouer aux cartes avec les habitants du bourg.

"La France Equatoriale " de 1937 écrit à propos de monsieur Travadel séjournant alors à Brazzaville

"Le sympathique propriétaire de la ligne privée d'avions Libreville-Pointe Noire se trouvait ces jours-ci dans nos murs en compagnie de son pilote monsieur Simon..."

Souhaitons revoir le plus rapidement possible cet homme charmant qui ne laisse que des camarades après son bref passage parmi nous.

La destruction du Castel

En 1943, le domaine passa aux mains de la famille de Larminat, originaire de Thionville - Lorraine - (leur blason est d'hermines plein). Monsieur de Larminat résidait rue de l'Héronnière à Nantes. Il profita peu du Castel ; les troupes allemandes l'occupèrent et en firent un dépôt de munitions. Elles le dynamitèrent à la Libération.

La famille de Larminat compte un général proche du Général de Gaulle.

Le domaine fut finalement loti

De 1945 à 1954, la ville de Rezé projeta d'acheter à monsieur de Larminat la propriété du Castel de la Tour. Il y eut des études, des discussions sur la cession des indemnités de guerre, un projet de construction d'un centre d'apprentissage féminin ; un collège technique de garçons ou mixte avec internat fut même évoqué.

Mais les pourparlers avec le ministère et la préfecture furent longs et les fonds de la ville de Rezé furent finalement absorbés par les travaux de voirie du nouveau quartier du château de Rezé.

En 1959, le terrain fut finalement vendu à madame Veuve Bottineau. Le fils de celle-ci, monsieur Bottineau Jean-Paul construisit des entrepôts et bureaux pour le négoce de fer et acier nécessaires à l'industrie et au bâtiment.

De 1970 à 1981, en bordure de la rue Théodore Brosseaud, un lotissement de 11 parcelles fut créé dont 9 construites.

En 1987, la société Prétabail, 82 rue de Courcelles à Paris, demanda à lotir le reste du terrain anciennement Bottineau. La mairie de Rezé rejeta le projet au motif "parcelles trop nombreuses près de la Maison Radieuse classée".

Enfin en 1990, le Crédit Immobilier de France obtint le droit de lotir et redonna le nom de "Bois de Rezé" au lotissement créé.

Jean Seutein

Sources : Amis de Rezé N° 43 "Moulins et Meuniers rezéens" Yann Vince
Archives municipales de Rezé :
Plan cadastral IG1
Plan de Rezé 1934 1 S1
Matrices cadastrales série G
Foncier bâti IG31 1 G32
Famille Travadel

Il y a 100 ans à Rezé

Par Michel Kervarec

Les faits divers

Lorsque on consulte la presse des débuts du 20^{ème} siècle, on est frappé par le peu de place accordé aux informations purement locales sauf à l'occasion des discours officiels souvent reproduits intégralement. Le plus fréquemment, les informations concernant les communes se limitaient à la relation de faits divers qu'on jugerait aujourd'hui sans intérêt. Les vols de poules, de lapins, de légumes et de linge mis à sécher, les insultes entre voisins, les bris de clôture et les chiens écrasés étaient autant de sujets traités par la chronique. On lit, par exemple, le 21 août 1907, dans *Le Phare de la Loire* :

« Madame Eugénie Moreau, née Artaud, demeurant à la Chaussée en Rezé, a déclaré à la gendarmerie de Pont-Rousseau que, pendant la nuit du 16 au 17 courant, un inconnu s'était introduit dans son jardin situé au lieu-dit les Petits-Champs et y avait brisé les branches à quatre poiriers chargés de leurs fruits. Une enquête est ouverte sur ces déprédations stupides qui sont attribuées à la vengeance. »

Les fermes étaient encore nombreuses à Rezé et on en trouvait même à Pont-Rousseau. Le journal raconte la mésaventure d'une fermière du lieu qui ne comprenait pas que, lors de la traite quotidienne, les vaches qui, pendant la journée, paissaient dans les prés de la Verdure, lui donnaient si peu de lait. Elle se résolut à faire le guet et, un jour, elle surprit cinq hommes et deux femmes en pleine traite. Ils revendaient ainsi la production clandestinement.

A la lecture de tous les faits divers d'alors, on se rend compte que la "Belle Epoque" était aussi violente que la nôtre, à en juger par les affaires de coups de couteaux.

La vie politique

Sur le plan politique, nous étions encore dans la phase sensible de séparation des Eglises et de l'Etat. Nous avons longuement traité de cette question dans un numéro spécial. Je me bornerai donc seulement à mentionner un vœu émis par le Comité d'action républicaine de Rezé daté du 8 février 1907.

« Le Comité d'action républicaine de Rezé, dans sa dernière assemblée générale, constatait que la réaction est détentrice presque exclusive des professions dites libérales, des situations enviées, lucratives et dominantes, et d'une grande part des fonctions publiques.

Ces situations demeurant pour elle, une sorte de monopole tant que, faute de ressources, les intelligences populaires d'élite manqueront de la culture nécessaire

Il semble pourtant, en moyenne, que l'élite se répartit proportionnellement en nombre, chez les pauvres comme chez les riches.

Les républicains ne peuvent admettre plus longtemps une classe dirigeante, une sorte d'hérédité aristocratique constituée et maintenue par la fortune. Les plus riches ne sont pas nécessairement les plus dignes et il faut arriver à ce que le pays soit dirigé exclusivement par la valeur et le mérite, sans aucune distinction d'origine, ni aucune exclusion de fait. Alors, les questions sociales se mûriront naturellement et se solutionneront dans l'harmonie et la concorde.

Cette hérédité de classe est déjà entamée, mais elle ne sera réalisée que par la réalisation de : « L'Egalité des Enfants devant l'Instruction. »

En conséquence, le Comité émet le vœu que les pouvoirs publics réalisent cette réforme dans les plus brefs délais ».

La vie des sociétés

Parmi les sociétés locales apparaît la Ragonnaise avec ses concours de tir annuels en février et mars. Mais, il m'a semblé plus intéressant de m'attarder sur l'assemblée générale de la Bibliothèque populaire de Pont-Rousseau, dont notre médiathèque est l'héritière.

On lit :

« Le 8 juillet 1907, à 8 h ½ du soir, a eu lieu l'Assemblée générale de la Bibliothèque de Pont-Rousseau.

Etaient présents : MM. Douillard, Fièvre, vice-président, Patry, trésorier, Vigneux, Robert, Foucault, Vélasque, Faure, Fouquet, Vigie, Ferré, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale est adopté après-lecture.

L'Assemblée décide de créer à la Bibliothèque une section scolaire pour laquelle on fera un catalogue et un livre de caisse spéciaux.

Pour cette catégorie de prêts, la cotisation mensuelle sera de 0,15 Frs pour tous les enfants des écoles publiques de la commune de Rezé.

L'Assemblée désigne MM. Patry et Robert pour remplacer MM. Lapeyre et Montagnon comme commissaires chargés de la remise des livres.

M. Patry donne le compte-rendu de la situation financière :

Solde en caisse au 31 décembre 1906: 97,50 Frs

Recettes du 1^{er} septembre 1907: 100,60 Frs

Total des recettes: 198,10 Frs

Dépenses du 1^{er} semestre 1907 : 141,80 Frs

En caisse au 30 juin 1907 : 56,30 Frs ».

On remarque que tous les administrateurs sont des hommes, dont plusieurs élus : Patry, Vélasque, Vigier etc...

Les gens de mer

Dans le domaine maritime, l'année fut marquée par une grève générale des inscrits. Les marins des Roquios, qui n'avaient pas cru devoir de se joindre au mouvement, y furent contraints.

Parmi les événements de l'année, il y eut l'explosion du cuirassé Iéna dans le port de Toulon, celle-ci faisant 118 morts. Parmi ceux-ci était le matelot mécanicien Elie Choimet, de Trentemoult.

L'affaire eut un retentissement national tel que les obsèques, tant à Trentemoult qu'à l'église Saint Pierre furent l'occasion d'un hommage public imposant.

L'année 1907 fut aussi celle de la perte du trois-mâts Jules Simon, capitaine Arthur Ollive. Dans son rapport, celui-ci écrivait :

« Nous étions parti de Samarang (Java) le 4 août dernier avec un plein chargement de sucre à destination de Belle-Isle; nous reconnûmes la baie de la Table le 23 novembre, le cap de Bonne-Espérance, le 28. Nous nous signalâmes à Sainte Hélène le 18 décembre et reconnûmes les îles de l'Ascension le 29. Nous avons traversé la zone des calmes équatoriaux avec beau temps et légère brise.

Le passage du cap de Bonne-Espérance, par contre, avait été marqué par trois coups de vent violents qui avaient fatigué le navire.

Le 30, la mer avait grossi. Nous fîmes la rencontre du trois-mâts "F-D-N-C", allant de Hambourg à Santa-Rosalía, et qui avait 61 jours de mer. Le 31 décembre, nous rentrions dans la région des vents alizés. Le 23 janvier, dans le nord des Açores, commença la série du mauvais temps.

Les 24,25 et 26, le vent souffla en tempête sans que nous puissions tenir la toile. Ce dernier jour, vers le soir, alors que le pont était couvert d'eau, un coup de mer nous démâta complètement. Le grand mât et le mât d'artimon furent coupés raz du pont et, en tombant, le défoncèrent à l'avant et au grand panneau. Deux embarcations furent également défoncées ; les deux pompes furent écrasées.

Il y avait 1m30 d'eau dans la cale. Le mât de misaine avait également craqué et nous essayâmes de le consolider.

Nous passâmes ainsi une nuit terrible, craignant à chaque instant que le navire coula bas. Nous fîmes des trous dans le faux-pont pour

épuiser l'eau avec des seaux, mais l'eau gagnait toujours.

Pendant la journée et la nuit du 27, même situation angoissante. Le 28, nous aperçûmes le vapeur allemand "Manhattan", allant de New-York à Gênes. Après un échange de signaux, le vapeur approcha et refusa de nous prendre à la remorque pour nous conduire au port le plus proche, mais il offrit de prendre l'équipage à son bord. Pendant les pourparlers, le vapeur s'était approché très près et, par suite d'un coup de mer, il aborda notre navire. L'eau, alors, envahit rapidement le "Jules-Simon" et nous eûmes juste le temps de passer dans les embarcations du vapeur. Quelques instant après, notre navire sombrait.

A bord du vapeur allemand, nous fûmes réconfortés et soignés. A l'arrivée à Alger, quand j'offris au capitaine allemand de le dédommager, il répondit qu'il refusait toute rémunération, n'ayant fait que son devoir.

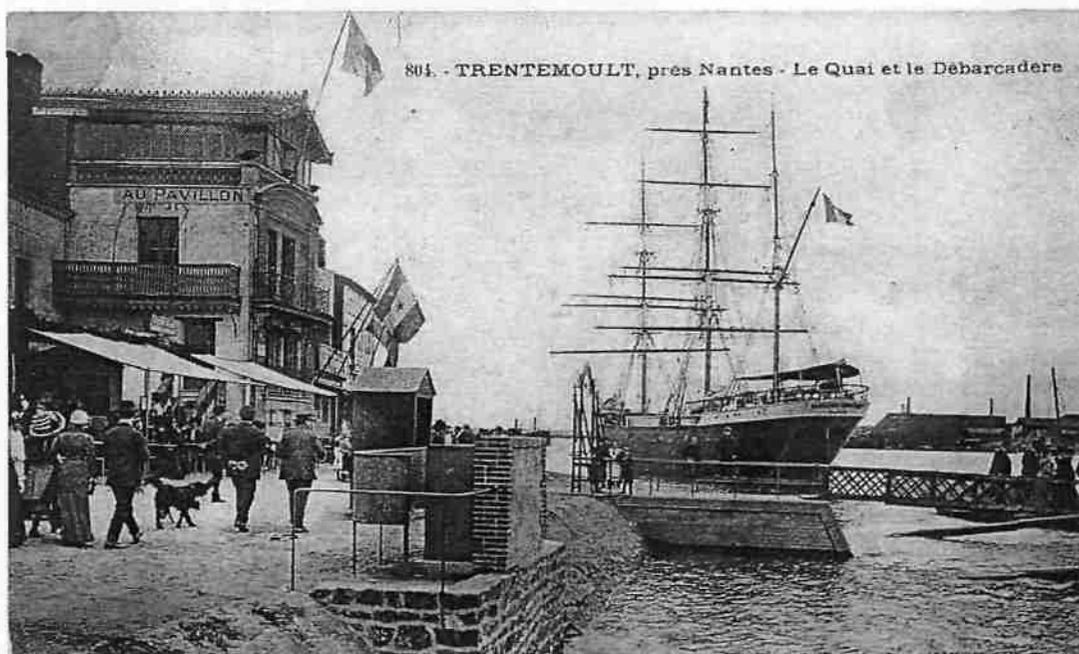
Pendant les pénibles moments de notre détresse, l'équipage se comporta très vaillamment et est digne de tous les éloges. »

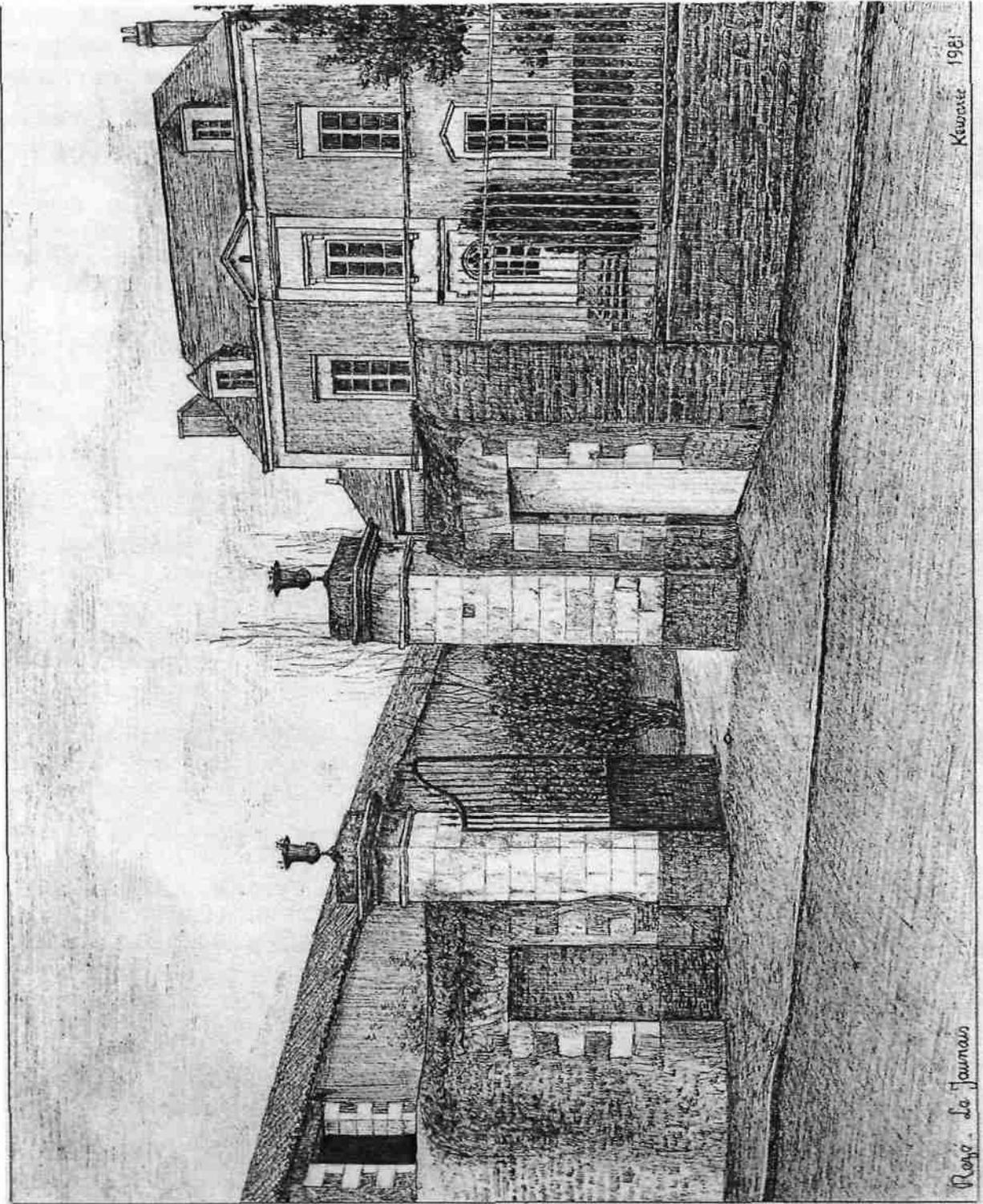
L'équipage du trois-mâts était composé d'un premier et un second maître, de huit matelots, un cuisinier et un mousse.

Parmi les matelots se trouvait Louis Lebreton, également de Trentemoult. Il devint capitaine à son tour. Notre amie Héliette Proust, l'avait fait venir dans sa classe de CM2 à Rezé en 1975.

Le compte-rendu a été publié dans le n°9 (mars 1990) de notre bulletin.

Michel Kervarec





Le Jaunais et les Mongin

Par Michel Kervarec

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la famille Mongin, propriétaire de la maison du Jaunais lors de la Révolution. Un des descendants, monsieur Yves Gayard, m'avait effectivement fourni un certain nombre d'informations la concernant, ce dont je me suis servi pour la seconde édition de *Rezé pendant la Révolution et l'Empire*, ainsi que pour un article paru dans le n°4 de notre bulletin en octobre 1985.

Qui étaient exactement les Mongin ? Depuis quand étaient-ils à Rezé et que sont-ils devenus ?

Jean-Baptiste Mongin, notaire royal, possédait les charges de conseiller du Roi, avocat au parlement de Bretagne et receveur des consignations de la ville et du comté de Nantes.

Il était le fils de Denis Mongin – dont il avait hérité des charges – et de Thérèse Issert. Je n'ai pas sa date de naissance, mais elle doit se situer autour de 1735.

Denis Mongin était vraisemblablement déjà propriétaire du Jaunais. En effet, en 1802, dans un acte, plusieurs cultivateurs de Rezé : Marie Redor, épouse Jean Chéreau, du Jaunais, Michel Valton, du même lieu, et François Lefeuvre, de Ragon, reconnaissent devoir une rente foncière sur une terre située dans les Mortrais, près du village de la Coran, rente que leur ascendants payaient aux Mongin depuis 1727.

En 1758, Jean-Baptiste Mongin épousa Jeanne Tournoux. Elle était la fille unique de Noble Homme Louis Tournoux, avocat au parlement de Bretagne, né à Héric de parents laboureurs-propriétaires, petit-fils d'un charpentier et arrière-petit-fils d'un forgeron. C'est dire que la famille connut une importante promotion sociale au 18^{ème} siècle.

Louis Tournoux avait fait bâtir à la Grand' Noë en Héric, en 1757, une maison qui est encore en possession de descendants.

Jean-Baptiste Mongin et Jeanne Tournoux eurent trois enfants :

1°) Jean-Louis Mongin qui épousa une Gosselin de Saint Même et devint directeur des contributions indirectes à Chinon

2°) Denis Mongin qui, pendant la Révolution, était contrôleur des fourrages pour les armées et prit la succession au Jaunais. Né en 1767, il mourut en 1812. Monsieur Yves Gayard, qui en descend, en possédait un portrait. Il caractérise son ancêtre comme ayant une « *belle tête de dilettante jouisseur* ». Il avait épousé une "héritière", Perrine-Etiennette Le Ray, née en 1781 à Nantes, de la famille des armateurs et négociants nantais alors bien connue, dont Le Ray de Fumet, maire de Nantes au 17^{ème} siècle, Le Ray de la Chartais, ami de Franklin, Le Ray du Plessis-Grimaud, le médecin Séraphin Le Ray, ancien vélite de la garde impériale, ou encore l'amiral Théodore Le Ray qui a sa statue à Pornic.

Yves Gayard possédait aussi un portrait de Perrine-Etiennette Le Ray et commente : « *maîtresse femme, impérieuse, au nez en bec d'aigle, à la bouche aux lèvres serrées, un tantinet hautaine, etc...* » (décédée en 1878 à l'âge de 97 ans). C'est ce couple qui fit reconstruire la maison du Jaunais au lendemain des guerres de Vendée.

3°) Agathe Mongin, dont monsieur Gayard possédait également un portrait. Il décrit : « *jolie, douce et fantasque, mourut folle* ». Elle avait épousé Nicolas Le Deïst de Kerivalant, conseiller maître à la chambre des comptes de Bretagne (reçu en 1770). Il vivait encore en 1804. Leurs deux filles se firent carmélites, rompant avec les tendances voltairiennes de la famille.

Vente par M. Le Dist
de Crivelaux à M. Mongin

1874



Par devant nous

Jalabo & son collègue, notaires à la résidence de
Nantes, département de la Loire inférieure.

Se sont présentes dames Virginia Deba
& Marie Flore Emmeline Le Dist de Crivelaux,
religieuses au couvent des Carmélites de la dite ville.

Lesquelles ont vendu à monsieur Jean Louis
Mongin, directeur des contributions indirectes à
Chinon, département d'Indre & Loire, prêtre & accq.

Le domaine du faunai situé en la commune
de Rely dans le dit département, dont le détail
se trouve formé le chapitre cinquième du procès
verbal d'estimation rapporté par les experts désignés
pour évaluer les biens dépendants des successions
de monsieur Jean Baptiste Pelagie Mongin & de
dame Jeanne Cournois, son épouse, ayants eu
vendus, déposé au greffe du tribunal de première
instance séant à Nantes le dix huit novembre mil
huit cent vingt trois, ce domaine échu aux vendeurs
dans le partage des dites successions opéré ainsi qu'il
est approuvé par les procès verbaux rapportés par le
dit M. Jalabo, les douze ans & premier système
dernier, pour le prix & aux conditions dont il est
d'usage.

Intermédiaire
not. Argonne
L. L.

La jouissance de l'acheteur remonte au jour

adit Lécuyer. Il demeure en conséquence chargé des contributions qui pèsent sur le bien vendu à partir de la même époque.

Les Dames comparantes entendent rendre le dit bien tel qu'il existe, de manière que s'il y avait eu quelque vice dans l'indication des contenances faites par le procès verbal d'expertise ci-dessus mentionné, cela ne pourrait donner lieu à aucune réclamation, quelque fut la différence de la contenance réelle à celle énoncée au dit procès verbal. Il en serait de même dans le cas où il aurait été indiqué au même procès verbal comme dépendant du bien vendu par le présent quelque objet que n'en serait fait mention.

Le prix de la vente est de trente quatre mille sept cents quatrevingt sept francs, dont les Dames comparantes ont reconnu avoir reçu trente quatre mille quarante quatre francs, huit centimes, & le reste montant à sept cents quarante deux francs quatrevingt douze centimes, se compose avec une somme égale que le lot échu au vendeur de son partage ci-dessus indiqué avait à payer au lot échu à l'acheteur, que les vendeurs déclarent en cette matière deux fois leur droit, qu'elles pourraient avoir dans le cas ci-dessus présumé contre les copartageantes, les dites Dames n'ayant voulu que se mettre par la stipulation qui précède à l'abri de la garantie

due par tout vendus.
 L'acheteur & les vendeurs ont fait mention de
 domicile pour tout ce qui pourrait avoir rapport au
 présent, en l'état de la dite m^{re} Palabou, l'acheteur
 reconnaissant que remise lui a été faite du titre de
 propriété relative au bien vendu.

fait & passé à Nantes au parloir de la dite
 communauté, l'an mil huit cent vingt quatre le six
 huit septembre. Après lecture, les comparants
 ont signé avec les notaires.

signé à la minute, Virginie Delvée Le Ditt de
 Révivalant, Marie-Fleur Emmeline Le Ditt de
 Révivalant, J^{re} Mongin, Parisien & Palabou.

Enregistré à Nantes le vingt deux septembre
 mil huit cent vingt quatre ff. 26, N° Cahier 1^{er}
 reçu deux mille cent cinq francs quarante centimes
 dixième compris, signé, M^{re} Arvil.

Palabou

Y

et.

Yves Gayard écrit : « *Les Mongin étaient rien moins que bigots ou même religieux. Au vu de leur bibliothèque (une partie chez moi), il tenaient à la philosophie du 18^{ème} siècle, ennemie de l'Eglise, peu incline au respect des choses établies, partisans de la Révolution, c'est-à-dire du changement (mais certainement hostiles à la Convention et au désordre .)* »

De fait, pendant la Terreur, alors que ses deux fils servaient la République, Jean-Baptiste Mongin était emprisonné comme suspect, de même que son épouse, sa fille et son gendre. Eux furent libérés en 1794 mais Jean-Baptiste Mongin était décédé le 3 frimaire an II (23 novembre 1793) dans sa prison.

Les neuf enfants de Jean-Louis et Agathe ne laissèrent pas de postérité, contrairement à leur frère Denis dont l'épouse accoucha d'un fils baptisé Edouard, né à Rezé en 1810.

A une date indéterminée, il y eut un partage familial. Edouard reçut la maison de la Grand'Noë à Héric et le Jaunais revint à ses cousines religieuses carmélites. En 1824, ces dernières cédèrent le domaine à leur oncle Jean-Louis Mongin. Par la suite, il devait sortir de la famille et passer entre les mains de Pierre Giraud, négociant, maire de Rezé de 1830 à 1844. Après le décès de celui-ci, il fut mis en vente et acquis en 1845 par Pierre Hayère, marchand d'engrais, et Lucie Pétard son épouse.

Edouard Mongin fit sa carrière à Héric, dont il fut le maire de 1866 à 1877. Selon Yves Gayard, c'était un bonapartiste libéral, anticlérical, ne mettant jamais les pieds à l'église quoique déiste. Il avait épousé une Robert-Demangeat issue de la bourgeoisie tourangelle. De leur fille Juliette, épouse d'Alfred Damourette, d'une famille de capitaines et armateurs nantais, descendit Yves Gayard, journaliste, arrière petit-fils, aujourd'hui décédé, qui m'a très obligeamment fourni tous ces détails

Michel Kervarec

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M.^e SIBILLE,
Avoué, place Sainte-Croix, 2.
Le six août,
A la requête de M. Pierre-René Hayère, marchand d'engrais, et M.^{me} Lucie-Thérèse Petard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Galotière, commune de Rezé, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M.^e SIBILLE, avoué à Nantes, place S.^t-Croix, n.° 2,

J'ai, Louis Pincet, huissier-audencier près le tribunal civil séant à Nantes, demeurant rue de la Posse,

Notifié 1.° à M. le Procureur du roi près le tribunal civil de Nantes, en son parquet, sis au palais de justice, rue Voltaire, où étant et parlant à ce magistrat, qui a visé l'original, suivant la loi ;

2.° A M. Auguste Lecerf, mécanicien, subrogé-tuteur des mineurs Giraud, demeurant à Indret, commune d'Indre, en son domicile, parlant à son épouse,

De l'expédition d'un acte du greffe du tribunal civil de Nantes, en date du premier août mil huit cent quarante-cinq, constatant le dépôt audit greffe de la copie collationnée, et enregistrée d'un procès-verbal d'adjudication au rapport de M.^e GAUTRON, notaire à Nantes, à la date du dix juin mil huit cent quarante-cinq, duquel il résulte que, sur les poursuites de demoiselle Clarisse-Aglæ Giraud, majeure, demeurant à Nantes, quai de l'Hôpital, n.° 8, contradictoirement avec dame Clarisse Chesneau, veuve de M. Pierre-René Giraud, en son vivant négociant, demeurant à Nantes, quai de l'Hôpital, n.° 8, agissant tant en son nom personnel comme communière et légataire de son mari, que comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs, Pierre-Eugène Giraud, Pierre-Alfred Giraud, Jules-Auguste Giraud, Léopold-Auguste Giraud, Paul-Félix-Alexandre Giraud, Louise-Marie Giraud.

Il a été procédé à la vente du domaine du Jaunais, situé en la commune de Rezé, arrondissement de Nantes (Loire-Inférieure), et que M. et M.^{me} Hayère s'en sont rendus adjudicataires, moyennant les prix et charges portés au contrat ;

A ce que les susnommés n'en ignorent et aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable dans les délais de la loi,

Déclarant que les anciens propriétaires sont, outre les vendeurs, M. Giraud, M. Jean-Louis Mongin, M.^{lle} Virginie-Désirée le Dust de Kerivalant, M.^{me} Marie-Flore-Emmeline le Dust de Kerivalant, Jean-Baptiste-Pélagie Mongin et Jeanne Tournoux, sa femme ; Nicolas-Félix D'Avoine et Marie-Antoinette Perraud, sa femme ; M.^{me} Jeanne Massé, veuve du sieur Etienne Sorin, Jean-Marie-Dominique Caillé et dame Marie Legrand, sa femme ;

Déclarant encore que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feront publier la présente notification dans les formes voulues par la loi, conformément aux articles 2193 et 2194 du code civil et l'avis du conseil d'état du 1.^{er} juin 1807.

Et j'ai à chacun séparément des susnommés, domiciles et parlant comme dit est, laissé une copie du présent et de l'acte de dépôt y référé, le coût étant de 14 fr. 25 c.

PINCET.

Vu le présent exploit et reçu la copie y mentionnée.

Au parquet, à Nantes, le 6 août 1845.

Le Procureur du roi,

DUPRESNE.

Enregistré à Nantes, le 7 août 1845, f.° 118, v.° c.° 9. Reçu 2 fr. et 20 c. pour dixième.

1269

LASSERRE.

Les bargers de Trentemoult et la pêche des harengs sur les côtes guérandaises au XVIII^e siècle

Article publié dans "les Cahiers du pays de Guérande"

Evoquer la pêche harenguière au XVIII^e siècle, c'est songer immédiatement à la grande pêche des mers du Nord (Manche, mer du Nord et Baltique)... à juste raison. Et pourtant, plus loin au sud, sur la côte méridionale de la Bretagne, côtoyant la grande pêche bretonne, celle de la sardine, une pêche des harengs s'exerce également, certes bien modeste en comparaison de la pêche nordique. Ces bancs bretons de harengs se localisent plus précisément entre la presqu'île de Rhuys et l'embouchure de la Loire, ce qui est lié à la configuration de la côte, avec la présence de l'estuaire de la Vilaine et de la Loire, et fonds marins favorables : « l'habitat normal du hareng est au bord du plateau, par des fonds de 200m. Au moment de la reproduction, les poissons remontent en suivant les talwegs, ce qui explique leur présence à proximité des embouchures ou dans les eaux turbides »¹.

Cette pêche harenguière bretonne n'est pas propre au XVIII^e siècle : elle existerait en effet au moins depuis le XII^e siècle selon J.-J. Baudrillart pour qui « il paraît que la pêche du [hareng] avait lieu sur les côtes de Bretagne, entre la Vilaine et la Loire, ainsi qu'au midi de la Loire. Un règlement de police maritime, qui porte la date de 1226, mais qui paraît être de 1152, contient des dispositions sur cette pêche au midi de la Loire »². En revanche, le XVIII^e siècle paraît se démarquer des siècles antérieurs par une présence bien plus importante de la ressource. Selon H.-L. Duhamel du Monceau, qui cite le commissaire de la Marine à Saint-Malo, « tous les anciens pêcheurs des côtes de Bretagne assurent qu'on ne prenoit autrefois que peu de harengs sur ces côtes, et qu'aujourd'hui les pêcheries en sont pleines en décembre et en janvier »³. Peut-être faut-il y voir une conséquence du refroidissement climatique qui caractérise alors cette période.

Deux secteurs de pêche peuvent être, un peu grossièrement, identifiés. Un premier, au nord, de Rhuys à la Vilaine, où une pêche, qui apparaît marginale, est essentiellement pratiquée par des pêcheurs de Hennebont⁴, de Pénerys mais également de Trentemoult ; le second secteur est celui des côtes guérandaises, où la pêche est quasi exclusivement faite par les bargers de Trentemoult. C'est cette dernière qui va nous intéresser ici. Grâce, particulièrement, au témoignage indirect d'un témoin – et acteur – clé de l'époque, le recteur de Piriac Ignace Guillaume (*figure 1*), l'histoire de cette pêche trentemousine peut en effet être approchée dans ses aspects techniques, dans son évolution et enfin par la mise en évidence de facteurs qui font que cette petite pêche, pourtant *a priori* prometteuse, ne s'est jamais transformée, malgré le bon vouloir des autorités locales, en une grande pêche, et ce en dépit de l'action du recteur de Piriac qui n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir cette pêche.

Il est l'auteur d'un mémoire abondamment utilisé par H.-L. Duhamel du Monceau dans son *Traité général des pesches*, ainsi que par la société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne.



Figure 1 : le recteur de Piriac, Ignace Guillaume

Preuve de son grand intérêt pour les questions relatives aux ressources pélagiques, on lui doit également un mémoire intitulé la *Stérilité des pêches* 6.

Les barges de l'île de Trentemoult : des pêcheurs de harengs entre Loire et mer

Les îles de Rezé, dominées par celle de Trentemoult qui concentre l'essentiel de la population de pêcheurs, sont situées à la porte aval de Nantes et constituent au XVIII^e siècle, le foyer le plus important et le plus actif de la pêche côtière et fluviale de l'amirauté de Nantes, comme le constate, non sans un peu d'exagération, l'inspecteur des pêches F. Le Masson du Parc, en 1728 : *les pêcheurs de Trentemoult sont avec ceux de l'isle des Chevaliers leurs voisins les plus fameux ou pour mieux dire les plus expérimentés des pêcheurs de la Loire et qui fournissent seuls tout le poisson de mer qui se consomme à Nantes, et ils sont même eux seuls en plus grand nombre que tous les autres pescheurs ensemble qui se trouvent le long des costes du ressort de cette amirauté quoique d'une grande étendue* 7. Ces pêcheurs sont désignés parfois par le terme de *bargers*, « nom qui dérive de celui des petits bateaux qui leur servent à la pêche, et qui sont la plus grande partie de l'année leur demeures » La barge des pêcheurs de Rezé est une petite barque à fond plat, avec une coque "en côte de melon", sans quille, à voile « carrée » et à avirons. Au XVIII^e siècle, ces barges n'excèdent en principe pas les 3 ou 4 tonneaux, la plupart, au moins durant les deux premiers tiers du siècle, ne dépassant même pas le tonneau (figure 2). Cette flottille rezéenne de barges, qui constitue l'essentiel de la flotte de pêche fluviale et côtière de Nantes, est composée en 1728, selon F. Le Masson du Parc, de 100 barges dont le tiers environ prendrait la mer, proportion allant *crescendo* au cours du siècle. Des apostilles, postérieures à 1768, font ainsi état d'une flottille de pêche de 110 barges, toutes celles de Trentemoult, au nombre de 60, prenant alors la mer, à l'exception de deux 9.

Les pêcheurs de Trentemoult embarquent dans les barges à trois pour la pêche en mer et deux pour la pêche fluviale 10. Ils ont la particularité, avec la conjugaison de la pêche en Loire et de la pêche en mer, de pêcher toute l'année ; de véritables pêcheurs professionnels donc, qui ne constitue pas alors, loin s'en faut, le profil dominant dans le monde des pêcheurs des temps préindustriels.

La pêche du hareng s'inscrit ainsi dans un calendrier bien défini. En simplifiant, le premier semestre est le temps de la pêche en Loire, le point d'orgue étant bien sûr le printemps avec la remontée des poissons migrateurs ; tandis que le second semestre est consacré à la pêche en mer : pêche estivale du poisson frais sur les côtes de Bretagne et du Poitou, puis pêche automnale du hareng, cette dernière débutant au commencement du mois d'octobre pour finir vers la mi-janvier 11.

Les filets utilisés pour la pêche des harengs, confectionnés par les femmes des pêcheurs de Trentemoult, sont composés de 6 ou 8 pièces d'une longueur de 30 à 32 brasses, chaque barge pouvant ainsi employer 200 à 250 brasses de filets 12. A la fin du XVIII^e siècle, le commissaire principal de la Marine à Nantes indique que chaque barge met à la mer 80 pièces de filets 13, correspondant, d'après J.-B.Huet, à une étendue de 3 360 brasses 14, ce qui est particulièrement important si l'on met cette superficie en rapport avec la petitesse de la barge : de quoi ramasser 100 000 harengs, mais « ce grand succès est très rare », note le commissaire de la Marine, indiquant que la barge de toute façon ne pourrait en transporter que le tiers environ 15. Ces filets sont flottants au début de la saison de pêche, puis lestés pour être portés au fond en fin de saison 16, cette dernière pratique étant une évolution dont nous détaillerons les conditions.

Concernant le déroulement de la pêche, nous reprenons H.-L. Duhamel du Monceau qui cite le mémoire du recteur de Piriac : « l'un des trois pêcheurs qui composent l'équipage d'une barge, se place à l'arrière du bateau ; il a devant lui ses filets en monceau : sa première opération consiste [...]

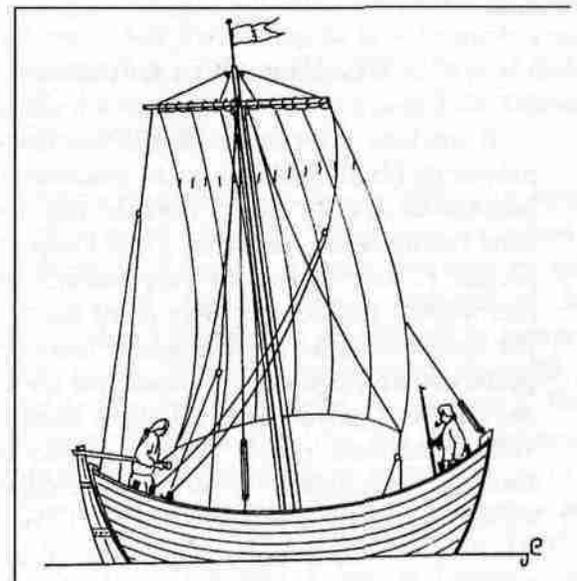


Figure 2: barge de Trentemoult XVIII^e siècle, essai graphique, Dessin Jacques Péneau

à jeter à la mer une petite ancre à laquelle est attaché un câblot d'une longueur proportionnée à la profondeur de l'eau : ce câblot est attaché ou amarré à un morceau de bois léger qu'on nomme *bouée*, et la première pièce de filet est attachée à cette bouée. Dès que cette opération est faite, le barger prend le filet des deux mains, la droite tient la corde des lièges, et la gauche celle des plombs ; les deux autres pêcheurs mettent la barge en mouvement avec leurs rames, ce qui procure le développement du filet que tient le barger, qu'il laisse filer et tomber à l'eau. Lorsqu'on a jeté le filet, on y amarre une ancre attachée à un câblot et qu'on mouille ; ainsi le mouillage finit comme il a commencé, en assujettissant le filet par une ancre au câblot de laquelle on amarre une bouée. La direction du filet doit être debout à la marée, pour qu'il soit moins exposé à l'agitation de la mer 17 ».

Quant est-il de l'investissement que nécessite cette pêche ? Il est modeste, surtout comparé à celui que requiert la pêche à la sardine. Si on suit le recteur de Piriac, au milieu du XVIII^e siècle, la pêche du hareng ne demande en effet que 6 pièces de filets "de 50 écus", une barge grée de 250 livres, 3 hommes par barge, il n'y a pas besoin d'appâts et la préparation du poisson est rapide et peu coûteuse¹⁸ ». Un peu plus précis, le commissaire principal de la Marine à Nantes, à la fin du XVIII^e siècle, estime une barge grée à 600 ou 700 F et chaque filet monté 36 F, ce qui représente un investissement autour de 3600 - 4000 F, le prix d'un coup de filet complètement heureux¹⁸. Des coûts que l'on peut supposer encore bien plus modestes au début du XVIII^e siècle, tant la pêche des barges de Trentemoult paraît se confiner alors dans une indéniable médiocrité.

Des débuts bien modestes

Il est bien difficile de définir une chronologie précise de l'évolution de la pêche trentemousine des harengs au XVIII^e siècle. Lors de son inspection dans l'amirauté de Nantes en 1728, l'inspecteur des pêches F. Le Masson du Parc décrit une pêche récente, très limitée et exercée quasi exclusivement par les pêcheurs de Trentemoult. Il faut dire que la pêche côtière embarquée pratiquée par les habitants des paroisses guérandaises est plutôt confidentielle, voire inexistante : si la pêche trentemousine des harengs "guérandais" a pu se développer, c'est d'abord parce que la place était libre ! F. Le Masson du Parc ne mentionne la présence d'une pêche côtière embarquée qu'au Croisic et la Turballe, dont il note qu'elle est très limitée et avant tout tournée

vers la sardine, et elle est inexistante à Piriac et Mesquer²⁰.

A Saint Nazaire, il observe que *depuis trois à quatre années seulement les harengs qui ont commencé à paraître à la coste depuis quelques temps entrent dans l'embouchure de la Loire, où on fait la pesche de ce poisson, mais ce ne sont point ceux du lieu, ce sont ceux des pêcheurs des Isle de trentemou et des Chevaliers*. Même chose au Croisic où les harangs commencent aussi depuis quelques années à paraître à leurs costes ; mais les pescheurs [du Croisic] n'en font aucune pesche ne connaissant pas l'usage des rets de seine qui y servent. Quant à Mesquer et à Piriac, c'est une fois de plus les pêcheurs de Trentemoult que l'on retrouve : *depuis quelques années les lits de harangs ayant commencé de se faire remarquer, les pêcheurs de la Rivière de Nantes ont commencé d'y venir faire la pesche de ce poisson dont a fait des salaisons qui n'ont pas laissé d'estre consommées nonobstant leur mauvaise qualité* 21.

Cette pêche trentemousine paraît en fait un peu plus ancienne que ne le suggère F. Le Masson du Parc. En effet, en 1697, deux pêcheurs de l'île des Chevaliers s'engagent devant notaire à servir, de septembre à décembre, un marchand du Pouliguen, François Le Bourdic, pour pêcher des harengs. Dans ce contrat, les pêcheurs offrent la barge tandis que le marchand fournit les filets pour une pêche qu'ils seront obligés de faire tant dans la baie du dit Pouliguen. Penerf et ailleurs où la dite pesche du harang donnera, avec l'obligation d'amener [le poisson] tous les soirs au dit lieu du Pouliguen ou tels autres lieux qui lui seront désignés par le dit Le Bourdic. Des harengs pêchés, nos deux pêcheurs n'auront le droit à la fin de leur pêche qu'à un très modique 1% parce que pendant le dit temps [de pêche], le dit Le Bourdic les nourrira honnêtement [...] et auront par jour chacun un pot de vin à la mesure du Pouliguen. Le marchand fournissant également le fil pour le raccommodage des filets 22. Ce contrat passé devant notaire ne témoigne-t-il que d'une pêche alors anecdotique ? Les sources font défaut pour le vérifier formellement, cependant les inventaires après décès des pêcheurs de Trentemoult ne mentionnent pas encore, à la fin du XVII^e siècle, de filets de pêche pour les harengs. Il faut attendre le début du siècle pour relever une petite dizaine de barges de Trentemoult, en octobre 1707 et 1710, quittant la baie de Mesquer avec des chargements de 2 ou 3 barriques de harengs 23. Une activité apparemment bien modeste. D'ailleurs, en ce qui concerne justement la baie de Mesquer, la situation ne paraît pas beaucoup évoluer au cours de la première moitié de ce siècle puisque avant la date charnière de 1756, sur laquelle nous allons revenir,

le recteur de Piriac indique que la pêche du hareng se limite alors à 10 bateaux, 30 hommes, 15 jours de pêche pour un produit n'excédant pas 1 100 livres²⁴.

L'essor de la pêche du hareng à Piriac

Les choses changent au milieu du XVIII^e siècle et c'est à Piriac que cela se passe. D'après le recteur de Piriac, deux facteurs expliquent l'essor de la pêche harengière au large de sa paroisse : l'évolution de la technique de pêche, d'une part, et la guerre de Sept Ans, d'autre part.

A Piriac, c'est dans les années 1740 que la pêche des harengs paraît décoller, tout en restant encore modeste. Selon le recteur, en 1741, l'un des bargers, pensant que la pauvreté de sa pêche vient du fait qu'il pêchait de jour, se met à pêcher de nuit avec un peu plus de succès semble-t-il. Surtout, ce même barger « remarqua qu'il y avoit beaucoup de marsouins à la côte de Piriac, et qu'il voyoit depuis quatre jours une multitude de goislans qui voltigeoient sur des écueils à fleur d'eau, il en avoit même vu qui, après avoir plongé, emportoient des harengs ». Notre barger décide donc d'y mouiller ses filets, mais la présence de ces écueils le contraignent à changer sa technique de pêche : « il résolut de mouiller ses filets sur ses rochers qui sont à peine recouverts de trois pieds d'eau à mer haute : des filets de cinq pieds de hauteur ne pouvoient y flotter ; ainsi pour les contenir, ils attacha de distance à distance au pied du filet des cailloux du poids de cinq à six livres ; il pêcha quatre milliers de harengs ». Ce succès l'encourage alors à continuer avec la même technique : « il mouilla ses filets à la chute de ses rochers, en les fixant toujours avec des cailloux : le succès passa ses espérances ; une troupe entière se jeta dans ses filets ». Le barger ne garde pas longtemps l'exclusivité de sa technique de pêche : « bientôt le secret de laisser les filets toucher au fond n'en fut plus un : tous les pêcheurs de Trentemoux abandonnèrent l'ancien usage de laisser flotter leur filets soutenus par des morceaux de liège, et tendus par les plombs attachés à la partie inférieure ²⁵ ».

L'année 1756 marque un tournant : on assiste alors à un véritable essor de la pêche aux harengs à Piriac. La conjoncture y est pour beaucoup. Une pêche heureuse d'abord : toujours selon le recteur de Piriac, « à la fin de septembre 1756, 20 barges arrivent à Mesquer. Les pêcheurs y restent quelques jours mais font une assez mauvaise pêche. Trois bargers décident alors de pêcher près de l'île Dumet où ils font une très bonne pêche. Le mauvais temps

les empêchant de regagner Mesquer, ils mouillent alors à Piriac et décident d'y rester faire leur pêche « ce fut avec tant de succès qu'au bout de deux jours tous les autres abandonnèrent Mesquer ». H.-L. Duhamel du Monceau nous raconte la suite : « le gros tems survient, les bargers effrayés retournèrent à Trentemoux ; il n'en resta que cinq à six ; leur confiance fut si bien récompensée par la pêche qu'ils firent, que leurs compatriotes ne tardèrent pas à revenir. Un barger mouilla ses rets à midi ; le tems étoit beau ; la mer lourde et patouilleuse ; le hareng bouge alors de meilleure heure : ces circonstances portèrent les pêcheurs à lever leurs filets au déclin du jour ; il y trouvèrent douze milliers de harengs : ils remouillèrent leurs filets sur le champ pour profiter de la pêche de la nuit qui est la plus favorable ; il y trouvèrent le lendemain trente milliers de harengs »²⁶.

On se doute qu'avec une pêche si prolifique, les petites barges montrent vite leur limite : « à peu près dans le même temps, un barger nommé de Lajoys [Dejoie sans doute], ne put lever que deux pièces de ses filets, parce que son bateau pouvoit à peine contenir le poisson dont ces deux pièces étoient chargées : il demanda du secours à d'autres pêcheurs ; ceux-ci emportèrent plus de cinquante milliers de harengs, et ce n'étoit pas, à beaucoup près, la moitié de ce que contenoit les filets. Arrivés à Piriac, ils employèrent le secours d'autres camarades pour aller chercher le reste de la pêche ; mais ses camarades avoient fait eux-mêmes une pêche si inespérée, qu'il leur étoit impossible d'abandonner le travail qu'elle leur donnoit ». C'est alors un bourgeois de Piriac qui propose son bateau pour lever les filets : 22 barriques de harengs soit environ 42 milliers de harengs sont ramenés de la pêche du barger, mais laissant sur place, faute d'une capacité de charge suffisante, une partie de la pêche qui « excédoit d'au moins un tiers ce qu'ils avoient apporté ». Selon le recteur de Piriac, le produit de la pêche trentemousine du hareng pour 1756 s'élève au moins à 100 000 livres²⁷.

Compte tenu de ce succès, les bargers se rendent en plus grand nombre à Piriac pour la saison de pêche de 1757. Ils sont d'autant plus motivés, qu'ils cherchent à profiter d'une conjoncture bien particulière, 1756 marque le début de la guerre de Sept Ans : la pêche harengière du nord est fortement perturbée²⁸ ; celle des morues à Terre-Neuve arrêtée ; ce qui plus est, les sardines se trouvent malencontreusement à manquer²⁹, et D. Robin note une année 1755 « désastreuse » pour cette pêche saisonnière ³⁰. Voilà donc, à priori, un heureux débouché pour le hareng breton comme poisson de substitution. Ainsi, note H.-L. Duhamel du Monceau, « les pêcheurs ou bargers de l'isle de

Trentemou crurent qu'en dirigeant toutes leurs opérations vers la pêche du hareng, ils retireroient de très grands profits ; ils se munirent donc d'une très grande quantité de filets, firent faire des barges neuves, et se rendirent tous à Mesquer : on a compté jusqu'à soixante barges à Piriac où ils allèrent ensuite³¹. Malgré une météorologie exécrable qui entrave la pêche, le produit de celle-ci en 1757 se serait élevé à 200 000 livres, ce qui aurait représenté 1 658 000 harengs salés³². Ce n'est plus là une pêche anecdotique ! Certes les comparaisons sont très délicates à établir faute de disposer de chiffres véritablement hors soupçon. En prenant comme comparaison Dieppe, premier port harengnier français pendant une large partie du XVIII^e siècle, celui-ci arrive à dégager dans les bonnes années du milieu du siècle, un produit supérieur au million de livres. C'est à dire, tout en restant prudent, l'importance relative qu'aurait la pêche du hareng à Piriac en ce milieu du XVIII^e siècle³³.

Malheureusement, cet élan dynamisé par la conjoncture va se trouver rapidement brisé. La guerre fait rage au large des côtes guérandaises : « des événements irrésistibles ont arrêté les progrès [de la pêche des harengs] pendant l'automne de 1759, en sorte qu'elle a été presque bornée à l'approvisionnement de la côte et des villes voisines. Selon toute apparence, les mêmes événements écartèrent entièrement les pêcheurs cette année [1760]. Il est impossible de moissonner un champ devenu le théâtre de la guerre³⁴. » La pêche des harengs au large de Piriac ne retrouvera plus son niveau exceptionnel du milieu du siècle.

L'élan brisé ou l'impossible essor de la pêche du hareng breton

Il faut dire qu'à la guerre, viennent s'ajouter des obstacles importants bloquant tout essor durable de cette pêche. Il y a d'abord le manque d'infrastructures portuaires. Le recteur de Piriac, toujours très impliqué, va militer auprès des états de Bretagne pour la construction d'un môle au port de Piriac afin que les barges puissent s'abriter du mauvais temps. La jetée qui existe alors à Piriac est en effet en partie détruite et il n'existe pas d'alternatives dans les autres « ports à harengs » que sont Penderf et Mesquer car « on ne peut y entrer à mer perdante, ni en sortir à mer montante, à cause de la force des courants dans les goulets³⁵ ». En décembre 1757, faute d'abri, une barge « chargée de 84 milliers de harengs, prête à partir pour La Rochelle » fait naufrage dans le même port de Piriac, ce qui, selon le recteur, « sema l'effroi parmi les pêcheurs ³⁶. » Ces derniers assistent en nombre à

la sépulture de leur camarade noyé. Les registres paroissiaux de Piriac en font foi : *le 10 décembre 1757 a été inhumé dans le cimetière le corps de François Olive, pêcheur de l'isle de Trentemous de la paroisse de Rezé en ce diocèse, décédé d'hier muni de tous les sacrements et âgé d'environ cinquante sept ans; le dit enterrement fait en présence de César Chauvelon, de Louis Boju et de près de cent pêcheurs, ses compatriotes, actuellement occupés depuis plus de deux mois à la pesche du harang dans notre rade³⁷.* »

Le plan d'un môle susceptible d'abriter « 150 à 200 bateaux de pêche », dont le coût de construction est estimé à 10 000 livres, est préparé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Magin et défendu devant les états de Bretagne par le maire de Guérande et député aux Etats. Sa requête se caractérise par une envolée particulièrement optimiste : « une somme aussi modique assurera pour toujours à la province une branche de commerce, d'autant plus intéressante, qu'elle nous mettra à lieu de nous passer des harengs du nord, et d'en fournir non seulement à nos concitoyens, mais encore à tout le royaume et à nos colonies ³⁸ » La construction du môle est commencée avec les sommes octroyées par les états de Bretagne mais celles-ci sont insuffisantes et versées avec retard, il faudra attendre 10 ans pour recevoir 3 000 livres dans un premier temps, puis 1 500 livres ³⁹. C'est finalement un habitant fortuné de Piriac, Jean-Antoine Eudo de Keroman, qui, en 1786, met la main à la poche pour terminer l'ouvrage⁴⁰.

Un deuxième obstacle vient de l'absence de relais véritablement efficaces dans la préparation et la commercialisation des harengs, entièrement sous contrôle des pêcheurs de Trentemoult, les harengs étant vendus par les bargers sur leur arc de cabotage, qui s'étend de Quimper à Bordeaux, et sur place. En 1757, la quantité de harengs frais achetée à Piriac égalerait « au moins » celle du hareng salé : « chaque jour on chargeoit jusqu'à cent chevaux ou mulets qui portoient chacun un millier de poisson frais⁴¹ », le commissaire de la Marine à Nantes indiquant que le prix de *deux milliers de harengs est de 80 à 120 francs selon la circonstance* ⁴². Une fois le poisson apporté au rivage, il est en effet *boyé*, c'est à dire vidé et salé, sous la direction des bargers. D'après le recteur de Piriac, outre des paroissiens, les pêcheurs de Trentemoult emploient 5 à 600 personnes chaque jour pour cette opération et « qu'il y eut des jours de pêche où huit mille personnes n'auroient pas suffi à boyer tout le hareng qui avoient été pêché » Le propos du recteur de Piriac étant militant, le chiffre avancé est peut-être un peu excessif.

Quoi qu'il soit, il constate une certaine incompétence de ces ouvriers, ce qui peut justifier l'emploi d'un grand nombre d'entre eux pour pallier la médiocre productivité individuelle : « un barger boye et sale trois mille harengs par jour ; et les ouvriers, surtout dans le commencement, pouvoient à peine en boyer et en saler quatre cents ⁴³ », en 1757, les ouvriers sont payés pour 100 et jusqu'à 200 harengs par jour⁴⁴. Une fois cette opération faite, il est encaqué, l'encaquement consiste à mettre les harengs dans les caques qui sont les barriques où l'on presse les harengs salés ou fumés, ce dernier type de préparation n'étant pas en usage en ce qui concerne la pêche bretonne. Et c'est là où les choses se compliquent. En effet, les harengs sont de qualité différenciée : si certains sont « bien nourri[s], d'un goût exquis et très propre à la salaison », en revanche, une fois que le hareng a frayé, « il est épuisé, maigre, d'une couleur terne, les femelles n'ont plus de graines ou d'œufs, les laitances des mâles sont molles ou pour mieux dire sans consistance. »⁴⁵ Or, selon le recteur, les barges ne font pas la distinction entre les différents états des harengs et ces derniers se retrouvent ainsi mélangés lors de l'encaquement, faute de triage. Ainsi, pour le recteur, si les pêcheurs doivent être encouragés dans leur entreprise, il faut « porter des personnes plus riches et plus intelligentes qu'eux, à acheter le poisson frais et à se charger du détail des préparations », relevant que « le défaut de triage, le retardement de salaison lorsque la pêche est trop abondante, ont déjà donné quelque discrédit au hareng de Piriac. Les bargers ont tout livré comme loyal et marchand et de même qualité. Ceux qui, sur leur parole les ont vendus comme tel à Bordeaux et à Libourne, ont essuyé des procès ». D'où la nécessité pour lui « de ne livrer aux bargers que le soin de la pêche » ⁴⁶. Il ne paraît pas que ses recommandations aient été suivies d'effets.

Le troisième obstacle, sans doute le plus important, est celui de la compétitivité. Les harengs bretons sont effet confrontés, d'une part à une pénalité douanière, et d'autre part à la concurrence des harengs venus de l'étranger. Venant d'une province « réputée étrangère », les harengs bretons doivent acquitter un droit d'entrée pour pénétrer dans le marché « français » celui des cinq grosses fermes. Pour lever cet obstacle, le commandant en chef de Bretagne, le duc d'Aiguillon, demande à la fin des années 1750, suite à l'essor de la pêche du hareng à

Piriac, une exemption des droits pour les harengs bretons, sans succès. Les demandes ultérieures restent également vaines⁴⁷. Pour les états de Bretagne, cette demande d'exemption se justifie par la rude concurrence des harengs vendus par les Hollandais. Il est en effet bien difficile de contrer la stratégie du capitalisme harenguiier hollandais et sa capacité d'inonder le marché français à des prix défiant toute concurrence, et ce malgré une pénalité douanière : le droit d'entrée pour les harengs hollandais s'élève à 40 livres le leth (soit 12 barils contenant chacun un millier de poissons) contre 16 livres pour le hareng français⁴⁸. Ce surcoût est largement compensé par une pêche bien plus rentable que la pêche harenguière française : « les hollandais peuvent gagner plus que nous en vendant à meilleur marché ⁴⁹ ».

En effet, un dernier obstacle sur lequel nous ne pouvons que nous interroger est celui du rôle de la pêche à la sardine. Comment une économie harenguière, neuve et frêle, peut-elle venir se greffer sur une imposante économie sardinière solidement enracinée ? Le hareng, malgré un armement moins onéreux, ne mobilise pas les pêcheurs qui préfèrent se tourner prioritairement vers la traditionnelle pêche à la sardine. Le fait doit être souligné : les bargers de Trentemoult sont l'une des seules communautés de pêcheurs côtiers de la Bretagne méridionale à ne pas pêcher la sardine et c'est presque la seule à pêcher le hareng.

L'importance de ces obstacles a contrarié la possibilité d'un essor durable de la pêche harenguière bretonne. Cette pêche est dès lors condamnée à des débouchés secondaires, limités aux villes du proche littoral Atlantique.

Si cette pêche harenguière des bargers de Trentemoult paraît se maintenir jusqu'à la Révolution, dans une certaine stagnation après la courte euphorie du milieu du siècle, que devient-elle par la suite ? En l'an VI, le commissaire de la Marine signale qu'elle est arrêtée du fait de la guerre⁵⁰. Notons que pour l'abbé Seneuze, la guerre ne constitue pas une explication satisfaisante, ce dernier préférant voir dans cet arrêt une punition divine, les bargers ayant violé la chapelle de Merquel en 1793 : « tous les profanateurs périrent en mer quelques jours après.

De plus, la pêche du hareng cessa complètement dans la baie à partir de ce jour, jusqu'à ce que la chapelle fut restaurée et purifiée ⁵¹ ». En l'an XI, J.-B. Huet ne mentionne plus que 25 barges « de la rivière » à effectuer cette pêche, contre 50 ou 60 barges avant la Révolution ⁵². Comme durant la guerre de Sept Ans, mais cette fois-ci de façon durable, les guerres de la période révolutionnaire et napoléonienne et le bouleversement qu'elles entraînent portent un coup fatal à cette pêche trentemousine. Ce quart de siècle de fer voit les pêcheurs de Trentemoult délaissier progressivement la pêche pour le cabotage. Le hareng sort ainsi peu à peu de la vie du marin de la petite île de l'estuaire de la Loire.

En 1858, les harengs sont toujours signalés comme abondants en baie de Mesquer. Une pêche, modeste, est pratiquée par les riverains. Mais des barges de Trentemoult, il n'est plus question. Ainsi, en 1857, sur les 145 000 harengs pêchés, 140 000 l'ont été par les pêcheurs de

Mesquer, 5 000 par ceux du Pouliguen. Elle se pratique à bord de petites embarcations montées de deux hommes, « bras cassés », demi-soldiers ou vieux marins, trouvant dans cette petite pêche une alternative aux autres activités maritimes qu'ils ne peuvent pas ou plus faire. La fin de l'épisode trentemousin paraît donc avoir replongé la pêche des harengs « guérandais » dans sa confidentialité. Une pêche dont un hypothétique développement fait néanmoins, comme au siècle antérieur, toujours rêver les autorités : « si les bateaux harenguiers des ports de la Manche venaient tenter dans la baie de Mesquer quelques essais de pêche, cette industrie ne tarderait pas à se développer ». Sans doute conscient des échecs passés, le commissaire de la Marine ne se fait cependant pas trop d'illusions : « mais ce n'est là qu'une espérance dont rien ne démontre la certitude »⁵³. Les harengs bretons restent ce qu'ils étaient finalement au XVIII^e siècle : des poissons naufragés au pays des sardines.

Vincent BUGEAUD

Doctorant, université de Nantes



Pêche aux harengs – Louis Garneray



Notes

1. D. BINET, *Les pêches côtières de la baie du Mont-Saint-Michel à la baie de Bourgneuf au XIX^e siècle*, Plouzané, Éditions Ifremer, 1999, p. 75.
2. J.-J. BAUDRILLART, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches. Quatrième partie : dictionnaire des pêches*, Paris, 1827, p. 238.
3. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité général des pesches, et histoire des poissons qu'elles fournissent, tant pour la subsistance des hommes que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce*, rééd. de l'édition de 1772, Paris, CME, 1998, t. II, p. 374.
4. *Id.*, *ibid.*
5. La société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne indique que « c'est le seul endroit connu de Bretagne où elle se fit autrefois » et que cette pêche « n'a jamais été considérable », *Corps d'observations de la société d'agriculture, du commerce et des arts, établie par les États de Bretagne, années 1757 et 1758*, Rennes, 1760, p. 240.
6. *Ibid.*, p. 220.
7. Arch. dép. Loire-Atlantique, 120 J 485, *Procès-verbal de la visite concernant la Pesche le long des Costes du ressort de l'amirauté de Nantes par Le Masson du Parc, le 16 septembre 1728*.
8. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité....*, t. III, p.241.
9. Arch. dép. Loire-Atlantique, 120 J 485.
10. *Ibid.*, 120 J 485.
11. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité....*, t. III, p 243.
12. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 374.
13. Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 R 1/89, lettre du commissaire principal de la Marine à Nantes au ministre de la Marine, 13 frimaire an VI, p.190.
14. J.-B. HUET, *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure. Annuaire de l'an XI*, Nantes, an XII, p.168.
15. Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 R 1/89, lettre du commissaire principal de la Marine à Nantes au ministre de la Marine, 13 frimaire an VI, p.190.
16. J.-B. HUET, *Recherches....* p.168.

17. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité...* t. II, p. 374-375.
18. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 376-377.
19. Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 R 1/89, lettre du commissaire principal de la Marine à Nantes au ministre de la Marine, 13 frimaire an VI, p.190.
20. *Ibid.*, 120 J 485. En revanche, faisant état d'une situation avant la Révolution, le commissaire principal de la Marine à Nantes indique, en l'an VI, que quelques barques de Mesquer la pratiquent. *ibid.*, 7 R 1/89, lettre du commissaire principal de la Marine à Nantes au ministre de la Marine, 13 frimaire an VI, p.189-190
21. *Ibid.*, 120 J 485.
22. *Ibid.*, 4 E 2/2077, notaire Pirly, 9 août 1697.
23. D'après un relevé manuscrit effectué sur les registres du greffe de l'amirauté de Nantes à Mesquer (coll. privée), aimablement communiqué par Jacques Péneau.
24. *Corps d'observations...*, 1760, p.231.
25. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité...* t. II, p. 375.
26. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 375.
27. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 376.
28. É. DARDEL, *La pêche harenguière en France, étude d'histoire économique et sociale*, Paris, 1941, p.137.
29. *Corps d'observations...*, 1760, p. 231.
30. D. ROBIN, *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime : l'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*, Rennes, PUR, 2000, p. 151.
31. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité...* t. II, p. 374.
32. *Corps d'observations...*, 1760, p. 231-233.
33. É. DARDEL, *La pêche...* p.173.
34. *Corps d'observations de la société d'agriculture, de commerce et des Arts établie par les Etats de Bretagne, années 1759-1760*, Paris, 1762, p. 343-344.
35. *Corps d'observations...*, 1760, p. 234-235.
36. *Ibid.*, p. 233-234.
37. Arch. dép. Loire-Atlantique, 3 E 125/5, registres paroissiaux de Piriac, 1755-1757, f° 23 v°.
38. *Ibid.*, C 501, non datée.
39. Extrait du registre des assemblées de la ville et paroisse de Piriac. *ibid.*, C 184, 24 juillet 1768 ; *ibid.*, C 501, 26 août 1770.
40. *Ibid.*, L 1009, conseil général du district de Guérande, septembre 1790- novembre 1792, *Rétablissement des affaires dans les ports de Piriac et du Croisic*, 24 octobre 1791, f° 22 v°-23 v° ; sur Keroman, M. BARANGER, « Rue de Keroman 1786 », *Pen Kiriak*, 107, 2005, p.2-21.
41. *Corps d'observations...*, 1760, p. 233.
42. Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 R 1/89, lettre du commissaire principal de la Marine à Nantes au ministre de la Marine, 13 frimaire an VI, p.190.
43. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité...* t. II, p. 376.
44. *Corps d'observations...*, 1760, p. 232.
45. H.-L. DUHAMEL du MONCEAU, *Traité...* t. II, p. 377.
46. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 377.
47. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 450, délibérations des états de Bretagne, 8 octobre 1770, f° 33 v°.
48. *Corps d'observations...*, 1760, p. 232.
49. *Ibid.*, p. 52-54.
50. Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 R 1/89, lettre du commissaire principal de la Marine à Nantes au ministre de la Marine, 13 frimaire an VI, p.189-190.
51. SENEUZE, Abbé, Merquel et ses environs, 1926, p. 24-25.
52. J.-B. HUET, *Recherches...* p.168.
53. Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 R 1/151, lettre du commissaire général de la Marine à Nantes au préfet de Loire-Inférieure, 7 août 1858.

Des exilés Acadiens à Rezé-les-Nantes entre 1776 et 1785

Article publié dans la revue
Bretagne-Acadie-Louisiane
"La Lettre" n° 63

On connaît désormais l'importance du groupe acadien qui déporté en France, en plusieurs vagues, de 1758 à 1763, a séjourné à Nantes, Paimboeuf et la région, après l'échec de l'implantation en Poitou, qui elle-même faisait suite à l'installation à Belle-Île-en-Mer, dès 1765.

Ainsi que je l'ai écrit par ailleurs c'est pratiquement le quart des Acadiens déportés du continent américain qui s'est retrouvé, malgré lui, dans différents ports de la Manche et de l'Atlantique, pendant plus de 25 ans.

Nantes bien sûr, et la région de Saint-Malo ont été, en final les lieux de concentration de cette population déboussolée après son exil de la Nouvelle-Ecosse (ex Acadie).

A coté de Nantes, sur les bords de la Loire, la petite ville de Rezé a accueilli elle aussi quelques familles de retour du Poitou ou leur séjour avait été bref, de 6 à 24 mois pas plus.

A Rezé, certaines familles comme les DUGAST, les TEMPLE ou les THIBAudeau

n'ont fait que passer avant de s'installer dans les paroisses de Nantes, puis de partir en Louisiane, en 1785.

D'autres comme les familles de Pierre RICHARD et Benjamin PITRE sont restées près de dix ans avant, elles aussi, de connaître la grande aventure vers la Nouvelle-Orléans et la Louisiane où elles ont de nombreux descendants.

En revanche, deux autres familles, celles des MOYSE et des BOUDROT, très liées entre elle par plusieurs mariages ont vécu dix ans à Rezé, avec baptêmes et sépultures, avant de passer la Loire et de s'installer à Nantes, notamment sur la paroisse St Donatien, puis au sud du grand fleuve. De nombreux descendants, dont certains bien identifiés, vivent encore dans notre région.

A Rezé, les habitations de ces Acadiens se situaient au bourg, à Trentemoult, à Pont-Rousseau et au Port au Blé.



Le grand dérangement des Acadiens 1755

Mais, examinons de plus près la composition de toutes ces familles acadiennes dont les chefs de famille, nés en Acadie, étaient les petits-enfants des pionniers du début du 17^{ème} siècle ainsi qu'en témoignent les généalogies synthétiques qui figurent ci-après.

Ont transité par Rezé puis Nantes, avant de partir en Louisiane

- DUGAST Ambroise et PITRE Marie-Victoire.
Ce couple marié à Saint-Suliac, sur les bords de la Rance, en mars 1773, a eu 5 enfants dont l'un, Anne-Marie, est décédée le 28 août 1776 (St Pierre) à l'âge de 4 ans ½
Leur domicile était à Trentemoult avant d'aller vers le quartier de St-Jacques, à Nantes, dès septembre 1779.
Cette famille est partie elle aussi en Louisiane sur "la Bergère" (n°49), le 14 mai 1785, en compagnie de 3 enfants. Marguerite Josèphe (9 ans) – Louis Ambroise (5 ans) et Céleste (1 an).
Sur "*la Bergère*", Marie Victoire PITRE se trouvait en compagnie de son père Amand (61 ans), de sa sœur Marguerite (24 ans) et de ses 2 frères mariés Tranquille PITRE avec Elisabeth AUCOIN et Ambroise PITRE avec Elisabeth DUGAST et 5 enfants de ces deux dernières familles, toutes deux domiciliées dans le quartier de St Nicolas et sur St-Martin de Chantenay, de l'autre côté de la Loire.
- TEMPLE André et LEBLANC Marguerite
Famille de 16 enfants, sur deux mariages. Le couple n'a séjourné que quelques mois à Rezé, à l'été 1776, avant de se fixer sur Chantenay, puis de partir en Louisiane, sur "*le Bon Papa*" le 10 mai 1785, avec 8 enfants de 5 à 25 ans.
- THIBAUDEAU Blaise et DAIGRE Catherine.
Ce couple marié en Acadie, vers 1752, a eu 12 enfants dont 4 sont décédés, durant la traversée de l'Atlantique vers la France, en 1758/1759. Ils étaient à Rezé en juin 1778 où leur fille Jeanne Antoinette a été inhumée.
Ils sont partis en Louisiane, sur "le St Rémi" (n°36), le 27 juin 1785, avec 3 de leurs enfants survivants et mineurs, ainsi qu'avec leur fils Firmin Charles, marié depuis peu (février 1783) à Marie Madeleine TERRIOT et leur bébé de 19 mois.

Demeuraient à Rezé puis sont partis en Louisiane La famille RICHARD

- RICHARD Pierre et son épouse LEBLANC Blanche
3 enfants nés et décédés à Rezé (Pt Rousseau) partis en Louisiane sur "*La Bergère*" (n°19) le 14 mai 1785
Dernier enfant Charles Pierre Paul né le 13 mai à bord de "*La Bergère*"
Parrain : le consul d'Espagne en Bretagne M. Emmanuel d'ASPRES.
- Sa sœur Marie Josèphe veuve de LANDRY Hilaire mère de 5 enfants dont 1 décédé à Rezé à l'âge de 13 ans (Anne Marguerite) part en Louisiane sur "*La Bergère*" (n°22) le 14 mai 1785, avec ses 2 filles survivantes, Marie Madeleine (18ans) et Marie Rose (11 ans).
- GRANGER Cécile, veuve de RICHARD Pierre y décède le 16 décembre 1776 à 73 ans. Elle était la petite-fille de Laurent GRANGER – le pionnier – ancêtre de tous les GRANGER du Canada.
- RICHARD Cécile, fille de Pierre et GRANGER Cécile vivait à Chantenay, s'était mariée en secondes noces à St Servan, à AUCOIN Olivier (son aîné de 15 ans) dont l'une des filles de son premier mariage, Marie Josèphe avait épousé en 1777, à Chantenay, Olivier TERRIOT, le maître cordonnier de Pirmil, instigateur du départ des Acadiens en Louisiane.

- Le couple AUCOIN Olivier – RICHARD Cécile, part aussi en Louisiane sur "*La Bergère*" (n°2) le 14 mai 1785, avec ses 3 filles survivantes (sur 6) du second mariage ainsi que Olivier TERRIOT et sa famille.

La famille PITRE

Celle de PITRE Benjamin et de BOUDROT Marguerite.

Elle demeurait au Port au Blé à Rezé depuis 1777 (environ). Composée de 13 enfants, issus de 2 mariages, dont plusieurs moururent, eux aussi lors de la traversée de l'Atlantique vers la France à l'hiver 1758/1759

Benjamin (neveu d'Amand PITRE) mourut le 1^{er} octobre 1782 à Rezé (St Pierre) et sa veuve Marguerite BOUDROT est partie en Louisiane, sur "*l'Amitié*" (n°51), le 20 août 1785, accompagnée de 6 enfants dont plusieurs se marièrent en Louisiane.

Parmi eux citons le cas de Marguerite Charlotte, née en 1770 à St Suliac (Ille-et-Vilaine) qui a épousé, en Louisiane, Armand Philippe FREMIN, né à Chantenay en 176, marin sur "*La Caroline*", le dernier navire ayant transporté les Acadiens en Louisiane, le 19 octobre 1785. Armand Philippe FREMIN a déserté à l'arrivée de son navire à la Nouvelle-Orléans, le 12 décembre pour retrouver sa bien aimée arrivée, elle, depuis le 8 novembre.

Habitaient à Rezé et sont restés en France (Essentiellement en Loire-Atlantique) la famille MOYSE

MOYSE Jean-Baptiste né en 1715 à Port Royal – ancienne capitale de l'Acadie – et décédé à Rezé, le 9 septembre 1781, âgé de 65 ans.

Huit mois plus tard, le 21 mai 1782, sa veuve BLANCHARD Marie Josèphe y décédait à son tour, à l'âge de 63 ans (ou 70 ans selon l'acte !).

Ce couple, marié vers 1744, en Acadie, avait eu 7 enfants dont 4 périrent en bas âge, notamment pendant la traversée de l'Atlantique au cours de l'hiver 1758/1759.

Les trois enfants survivants : deux filles et un garçon vécurent près de leurs parents à Rezé et s'unirent, pour deux entre d'eux à une famille BOUDROT qui séjournait également à Rezé.

Ces enfants MOYSE sont restés à Nantes ou à proximité et on retrouve leurs descendants au 19^{ème} siècle et ... même en 2007, dans le Sud Loire, proche de Rezé. Nous y reviendrons.

D'où :

1. MOYSE Marie-Josèphe marié à St Suliac (Ille-et-Vilaine), en 1765, avec BOUDROT Pierre Paul, 8 enfants dont 3 nés à Rezé (St Pierre).
Domicilié au bourg.
Le père y décèdera en 1784, de même que son fils du même prénom, à l'âge de 3 ans. Cette famille a sûrement vécu à Rezé de 1777 à 1785.
2. MOYSE Bénoni, marié à Pleudihen (Côtes d'Armor), en 1770 avec BOUDROT Marie-Josèphe, sœur de Pierre Paul.
Ce couple a eu 10 enfants de 1772 à 1791 et se trouvait encore à Nantes au début du 19^{ème} siècle puisque Bénoni y est décédé en octobre 1806 et Marie-Josèphe en avril 1812.
De nombreux descendants vivent encore dans la région de Nantes.
3. MOYSE Perpétue, la benjamine, née en 1762 à St Suliac (Ille-et-Vilaine), se marie en juin 1790, à Nantes, avec un Français (!) Julien JOLY. On perd sa trace par la suite.

La famille BOUDROT

Il s'agit des enfants du couple BOUDROT Basile et GIROIRE Marguerite.

Deux des enfants : Pierre Paul et Marie Josèphe se sont alliés aux MOYSE (voir ci-dessus) alors que plusieurs autres membres de

cette famille retournaient à Pleudihen (Côtes d'Armor) où ils avaient vécu, avant de venir à Nantes.

Un développement ultérieur pourrait être fait sur ces deux familles intégrées dans notre région.

Brève généalogie de quelques familles citées à partir du pionnier en Acadie

- MOYSE François (dit la Teille) X VINCENT Madeleine
né v. 1655 née v. 1668
6 enfants dont François X BRUN Marie
né v. 1689 née v. 1687
10 enfants dont Jean-Baptiste X BLANCHARD Marie-Josèphe
né 12/1715 née v. 1719
à Port Royal
7 enfants dont Marie-Josèphe/ Bénoni et Perpétue

- BOUDROT Michel X AUCOIN Michelle
né v. 1600 née v. 1621
11 enfants dont Charles X CORPORON Marie
né v. 1646 née v. 1671
20 enfants (2 mariages) dont Pierre X HEBERT Madeleine

- 6 enfants dont Basile X GIROUARD Marguerite
né en 1718 née v.1723

- RICHARD Michel (dit Sansoucy) X (1) BLANCHARD Madeleine
né v. 1630 X (2) BABIN Jeanne
née v. 1643
née v. 1668
10 enfants dont :
Pierre X LANDRY Marguerite
né v. 1661 née v. 1673
10 enfants dont :
Pierre X GRANGER Cécile
Né v.1702 née V. 1703
8 enfants dont :
Pierre X LEBLANC Blanche
né 04/1736 née v. 1749

- GRANGER Laurent X LANDRY Marie
né v. 1643 Plymouth née 1650
(Angleterre)
9 enfants dont :
Pierre X GUILBAUD Elizabeth (Isabelle)
né 02/1671 née v.1669
9 enfants dont :
Cécile X RICHARD Pierre
Née v.1703 né v. 1702

- BLANCHARD Jean X LAMBERT Radegonde

né v. 1611		née v. 1621
6 enfants dont :		
Martin	X (2)	GUILBEAU Marguerite
Né v. 1647		née v.1669
8 enfants dont :		
Joseph	X	DUPUIS Anne
Dont		
Marie-Josèphe	X	MOYSE Jean-Baptiste
▪ PITRE Jean	X	PESSELEY Marie
né v. 1636		née v. 1645
11 enfants dont :		
Jean	X	BABIN Françoise
Né v. 1680		née v. 1681
12 enfants dont :		
Claude	X	DOIRON Marguerite
Né v. 1701		dont Benjamin X (1) MOYSE Jeanine
		Né v. 1720 née v. 1724
		13 enfants X (2) BOUDROT Marguerite
		née v. 1741
Amand	X	ARSEMENT Geneviève
Né v. 1724		née v.1723
		dont (1) Marie-Victoire X DUGAST Ambroise
		dont (2) Marguerite
		dont (3) Tranquille
		dont (4) Ambroise

Actes enregistrés à Rezé (Paroisse St Pierre) - de 1776 à 1785

12 Baptêmes :

1776	(11/10)	RICHARD Joseph Marie
	(11/12)	MOYSE Basile Jean
1777	(7/7)	BOUDROT Magdeleine Cécile
1778	(4/6)	PIT (lire PITRE) Etienne
1779	(23/3)	MOYSE Cyprien Bénoni
	(2/6)	RICHARD Geneviève
1780	(19/1)	BOUDROT André
	(1/10)	MOYSE Pierre Bénoni
	(2/10)	PIT (lire PITRE) Jean
	(22/10)	RICHARD Jean-Baptiste
1783	(24/1)	PITRE Mathurin – enfant posthume –
	(8/8)	BOUDROT Anne

1 Mariage :

1785	(22/11) donc après le départ des navires pour la Louisiane
	BOUDROT Jean et GRANGER Anne Léonore
	En présence de Louis de Monti – Vicomte de Rezé – Pourquoi ?
	Ce couple s'est ensuite établi à Chantenay, où 3 enfants sont nés
	et décédés en bas âge de 1786 à 1790

18 Sépultures : 12 enfants – 6 adultes

1776	(10/8)	TEMPLE François Joseph – 19 mois
	(16/12)	GRANGER Cécile – veuve de Pierre RICHARD – 73 ans
1777	(9/9)	PIT (lire PITRE) Louise Geneviève – 2 ans
	(4/11)	BOUDROT Pierre Jean – 3 ans
1778	(23/6)	THIBAudeau Jeanne – 14 ans
1779	(1/7)	RICHARD Marguerite Geneviève – 2 mois

	(4/7)	MOYSE Cyprien Bénoni - 3 mois
	(22/8)	RICHARD Joseph - 3 ans
	(28/8)	DUGAST Anne-Marie - 5 ans
1780	(19/8)	LANDRIE Eustache - 62 ans - né à la Grand'Prée (Acadie)
1781	(9/9)	MOYSE Jean - 65 ans - né à Port Royal (Acadie)
	(20/9)	PITRE François - 8 ans
1782	(21/5)	BLANCHARD Marie - veuve MOYSE - 63 ans
	(1/10)	PITRE Benjamin - 57 ans - époux en 1ères nocces de MOYSE Jeanne et en secondes nocces de BOUDROT Marguerite
	(5/12)	LANDRY Marguerite - 13 ans
1783	(3/2)	PITRE Mathurin - 8 jours
	(8/7)	RICHARD Jean-Baptiste - 3 ans
1784	(3/3)	BOUDROT Pierre Paul - 39 ans - époux MOYSE Marie Joséphe

Pour plus de précisions et une vue d'ensemble de la généalogie de ces familles acadiennes, se reporter avec profit à l'ouvrage de G.M. BRAUD "Les Acadiens en France - Nantes et Paimboeuf - 1775-1785" - Ouest Editions 1999

L'aperçu généalogique a pu être réalisé grâce au "Dictionnaire Généalogique des familles acadiennes" publié par le Centre d'Etudes Acadiennes de l'Université de Moncton (Nouveau Brunswick) sous la direction de Stephen A.White.

Les lieux de naissance en France des premières familles ne sont pas précisés soit parce qu'on ne les connaît pas encore, soit parce qu'ils sont sujets à controverses.

Gérard-Marc BRAUD



Le grand dérangement des Acadiens - 1755

ASSEMBLEE GENERALE

du 13 avril 2007

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Rezé s'est tenue dans de bonnes conditions salle Jean Jaurès.

Elle a reconduit tous les membres sortants du conseil d'administration.

A la réunion qui a suivi, le conseil d'administration a reconduit de même intégralement le bureau de l'année précédente.

Président	Michel	Kervarec
Vice-Président	Yann	Vince
Secrétaire	Isidore	Impinna
Secrétaire-adjoint	Marie-Françoise	Artaud
Trésorière	Marie-Thérèse	Vassener
Trésorière-adjointe	Gisèle	Le Coq

Nous étions 132 adhérents à l'association à la date de l'assemblée générale.

Que les adhérents en retard nous règlent au plus vite leurs cotisations afin de faciliter la tâche de notre trésorière et la tenue de nos listes. Merci

ASSEMBLEE GENERALE du 13 avril 2007

Rapport d'activités 2006 – 2007 (résumé)

L'an dernier, vers la même époque, nous tenions notre Assemblée Générale.

Dans le rapport d'activités, nous abordions les problèmes de patrimoine.

En premier, nous faisons état de chantier en cours au Chêne-Gala en lieu et place des anciennes filatures Bariller Frères puis Binet- Delaunay. Nous indiquons que, conformément au plan d'occupation des sols, le grand bâtiment rectangulaire situé au nord-ouest et les constructions situées sur la rue devaient être préservés, leur intérêt architectural justifiant la chose.

Nous attirions l'attention de nos adhérents sur le projet de construction d'un immeuble à deux pas de là, sur le site de la laverie Clairette qui fut jadis celui du château seigneurial des Pelouailles. Aux personnes des services techniques qui nous avaient consulté au sujet de l'opportunité ou non de faire une reconnaissance des lieux avant travaux, nous avons répondu pourquoi pas, mais sans nous faire d'illusion sur la possibilité de trouver des traces significatives de la première occupation.

Nous évoquons ensuite le site de Praud avec l'aménagement du château et de la chapelle. Nous mentionnions l'idée qu'un jour peut-être il pourrait y avoir là une bibliothèque, ce qui fut évoqué par des élus.

Dans le second point de notre rapport, nous abordions notre activité en matière de manifestations publiques.

Au cours de l'année précédente, nous avons participé à la *Biennale généalogique de Vertou*, ce que nous avons trouvé très positif. En conséquence, nous avons décidé de répondre favorablement aux propositions qui nous seraient faites de revenir les autres années.

En rapport avec les livres déjà publiés, nous faisons état de prolongement par le biais des conférences, l'une à l'Université permanente de Nantes, l'autre aux Sorinières. Nous faisons état de notre collaboration avec l'ORPAR en particulier par le biais d'une visite guidée de Pont-Rousseau.

Une année est passée. S'agissant du patrimoine architectural, il est aujourd'hui loisible à tous d'aller voir ce qui se fait au Chêne-Gala et à la Motte. Concernant le site de Praud, aucune option n'a été prise quant à l'utilisation de l'ancienne maison Chenantais, autrement dit le château, dont la restauration semble différée encore pour quelque temps.

Nous avons, comme prévu, participé par un stand avec table de vente, panneaux et album photos, tant au *Forum des Associations* qu'à la *fête du quai Léon Sécher*. Dans le premier cas, nous avons constaté un net fléchissement de la fréquentation de notre stand, lié sans doute à un relatif isolement et à une moindre fréquentation générale.

A la Morinière, la pluie vint gêner quelque peu la manifestation mais, malgré cela, le résultat resta très positif.

Concernant les *Journées du Patrimoine*, on nous demanda moins que l'année précédente et notre action se borna à assurer la visite guidée de Trentemoult.

En matière de conférence, nous sommes intervenus à deux reprises à la maison de retraite Saint-Paul de Pont-Rousseau, à l'initiative de l'ORPAR. Une de ces conférences avait traité à l'histoire du quartier Saint-Paul, l'autre à l'histoire de la famille de Monti. Parallèlement, nous avons installé des panneaux et une table de vente. Le résultat fut des plus positifs.

Parmi les autres activités, il y a le collectage de photos assuré principalement par Marie-Françoise Artaud en particulier – mais pas seulement – auprès de l'AEPR. Ceci a été fructueux. Nous avons eu des rencontres avec de vieux militants de l'AEPR et d'autres, sans doute, auront lieu.

Au niveau des publications, notre ami Yann Vince a pris les mesures nécessaires au lancement de son ouvrage consacré à l'histoire des noms de rue de Rezé.

En ce qui concerne le bulletin, nous nous sommes assurés la collaboration d'une personne sérieuse demeurant à Bouguenais et nous ne devrions plus rencontrer les soucis antérieurs. Il nous reste à solutionner le problème de la fréquence liée à la rédaction d'articles. Nous n'avons pu sortir que deux bulletins dans l'année.

Pour l'année à venir, nous restons vigilants en matière de patrimoine. La presse nous a informé qu'un problème se posait quant à l'avenir du centre des Naudières, l'évêché envisageant de s'en séparer. Si cela devait se concrétiser, il y aurait là quelques soucis. Il nous faut attendre mais il convient d'en prendre note. Rappelons qu'à Bouguenais, un élément du patrimoine, le château du Chaffault, vient de disparaître pour permettre à l'usine d'aviation de se développer. Nous ne sommes pas à l'abri d'avatars de ce genre. Nous l'avons déjà vu avec la Bauche-Tiraud.

Nous envisageons de renouveler notre participation aux manifestations locales du *Forum des Associations* et de la *fête du quai Léon Sécher*. De même, nous répondrons favorablement aux demandes qui nous seront faites en rapport avec les *Journées du Patrimoine*.

Ceci dit, dès demain et après-demain nous serons mobilisés par la *Biennale généalogique de Vertou*. Je signale que des conférences sont prévues et qu'elles sont centrées sur les familles de marins et concernent en particulier la population des îles de Rezé.

Concernant le bulletin, nous devrions logiquement sortir un bulletin avant l'été et – nous l'espérons – un autre avant la fin de l'année. Ainsi nous pourrions faire une périodicité raisonnable.

Enfin, nous pouvons maintenant avoir la certitude que le livre de notre ami Yann Vince paraîtra avant la prochaine Assemblée Générale. Ainsi nous devrions être mieux armés pour apporter aux Rezéens ce qu'il souhaite savoir de l'histoire de leur ville.

Michel Kervarec

INFORMATIONS DIVERSES

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC

Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60

Adresse internet ; lesamisdereze@laposte.net

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

PROFESSIONNAL SECRETARIAT

La solution administrative pour

L'Entreprise – L'Association – Le Particulier

5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS

Tél : 08 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51

E.Mail : profess.secretariat@wanadoo.fr

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.



